

Table de matières

RESUMÉ

A.	STRATÉGIE DE COOPÉRATION	6
1.	CADRE DU PARTENARIAT ENTRE LA CE ET L'AFRIQUE CENTRALE	6
2.	ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE	7
2.1.	SITUATION POLITIQUE	7
2.2.	SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	8
	2.2.1 Situation macroéconomique	9
	2.2.2 Secteurs économiques principaux de la région	10
	2.2.3. Situation commerciale	13
	2.2.4. Situation sociale	15
2.3.	SITUATION ENVIRONNEMENTALE	17
3.	PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	19
3.1.	INTRODUCTION	19
	3.1.1 La configuration de l'Afrique centrale	19
	3.1.2. Les institutions	20
	La CEMAC	20
	La CEEAC	21
3.2.	ÉTAT DES LIEUX: ACQUIS ET DÉFIS DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE	23
	3.2.1. Agenda d'intégration économique et commerciale	23
	3.2.1.1. Politiques économiques et financières	23
	3.2.1.2. Construction du marché commun et commerce	23
	3.2.2. Développement des politiques sectorielles pour le développement durable	25
	3.2.2.1. Transports, énergie et télécommunications	25
	3.2.2.2. Agriculture et sécurité alimentaire	26
	3.2.2.3. Ressources naturelles renouvelables	27
	3.2.2.4. Éducation, recherche, culture et affaires sociales	28
	3.2.2.5. Industrie	28
	3.2.3. Construction de l'agenda d'intégration politique	28
3.3.	PROCHAINES ÉTAPES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE	29
3.4.	COHÉRENCE ENTRE L'APE ET L'AGENDA D'INTÉGRATION RÉGIONALE	30
4.	APERÇU DU PARTENARIAT AFRIQUE CENTRALE ET COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE PASSÉ ET PRÉSENT	32
4.1.	COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE: ANALYSE DES RÉSULTATS, ENSEIGNEMENTS ET EXPÉRIENCES	32
	4.1.1. Présentation synthétique des programmes en cours	32
	4.1.2. Enseignements tirés	33

4.2.	COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS DE LA CE	34
4.3.	PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET DES AUTRES DONATEURS	35
	4.3.1. Les bailleurs	35
	4.3.2. La coordination	36
4.4.	COHÉRENCE AVEC LES AUTRES POLITIQUES DE LA CE	37
5.	STRATÉGIE DE RÉPONSE	40
5.1.	APPROCHE GÉNÉRALE	40
5.2.	PRIORITÉS DE LA RÉGION	41
5.3.	PRIORITÉ DE LA STRATÉGIE CE-AFRIQUE CENTRALE	43
5.4.	VIABILITÉ DE LA STRATÉGIE DE RÉPONSE	43
6.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME INDICATIF RÉGIONAL	45
6.1.	INTRODUCTION	45
6.2.	INSTRUMENTS FINANCIERS	45
6.3.	DOMAINES DE CONCENTRATION	46
	6.3.1. Domaine de concentration «Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE»	47
	6.3.2. Domaine de concentration «Gestion des ressources naturelles renouvelables»	50
	6.3.3. Domaine de concentration «Intégration politique»	51
6.4.	DOMAINE HORS CONCENTRATION	52
6.5.	ASPECTS TRANSVERSAUX	52
6.6.	CONTRIBUTION DE LA RÉGION	52
6.7.	COHÉRENCE PIN-PIR	53
6.8.	ORGANISATIONS DUMENT MANDATÉES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	54
6.9.	BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT ET FACILITÉ D'INVESTISSEMENT	55
6.10.	COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PAYS ET RÉGIONS	55

APPENDICES

1. Données économiques clés pour l'Afrique centrale.
 - a. Synthèse des données macroéconomiques
 - b. Données par pays
 - c. Contribution sectorielle au PIB
 - d. Initiative PPTE
 - e. Termes de l'échange et balance des paiements
2. Données sociales clés pour l'Afrique centrale
3. Profil migratoire pour l'Afrique centrale
4. Profil environnemental pour l'Afrique centrale.
5. Fiches des institutions régionales en Afrique centrale: CEMAC et CEEAC
6. Matrice des bailleurs
7. Stratégies de la région
 - a. Programme économique régional - PER CEMAC
 - b. Stratégie pour la paix et la sécurité CEEAC
 - c. Document d'orientation conjoint Afrique centrale/Union européenne (DOC)
8. Cadre logique du 10^e FED
9. Chronogramme indicatif des activités du 10^e FED
10. Complémentarité PIN-PIR du 10^e FED
11. Liste des abréviations

RÉSUMÉ

La configuration de la zone Afrique centrale pour le PIR du 10^e FED couvre 8 pays (Cameroun, Congo, République démocratique du Congo -RDC, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine- RCA, Tchad, São Tomé e Príncipe) sur une vaste région géographique de plus de 5,4 millions de km². Elle représente une population de plus de 90 millions d'habitants. L'intégration de la RDC dans cette configuration modifie sensiblement le poids et l'importance politique et économique de la région.

La situation politique de la région présente des foyers d'instabilité et nécessite encore de nombreux progrès en termes de stabilité et de bonne gouvernance. L'économie de la majorité des pays de la région dépend du secteur pétrolier. Les principaux obstacles à une diversification économique demeurent: une base de production réduite et des infrastructures de transport insuffisantes; une faible compétitivité et un niveau d'investissement insuffisant; et une multiplicité de barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans la région. Les économies nationales restent très ouvertes sur le marché mondial mais le commerce intra régional demeure faible. Les résultats macroéconomiques relativement favorables ainsi que les importantes ressources naturelles et minières n'ont pas encore eu d'impacts significatifs sur la réduction de la pauvreté.

Les massifs forestiers du bassin du Congo contiennent la plus importante concentration de biodiversité en Afrique, dont un grand nombre d'espèces rares ou menacées. Ces massifs sont fragilisés par l'augmentation de l'exploitation forestière, la faible capacité institutionnelle pour gérer ces ressources, les dégâts liés à l'exploitation minière et au braconnage. Les potentialités énergétiques liées à la présence d'importantes ressources hydrauliques ne sont pas encore suffisamment exploitées.

La dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale doit être rapportée à la faiblesse du cadre institutionnel et à la multiplicité des initiatives d'intégration régionale, ainsi qu'à l'absence d'une définition unique des frontières de cette région. Il existe deux organisations régionales (communautés économiques régionales - CER), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)¹, dont les mandats se superposent partiellement. Un accroissement de la capacité des deux CER à trouver ensemble des synergies et à avancer dans le processus d'harmonisation des politiques dans le cadre de l'UA reste une condition essentielle pour approfondir les processus d'intégration régionale et assurer le succès de la région dans ses efforts de développement.

L'état de l'intégration régionale est variable selon la CER et les domaines. Au niveau de l'intégration politique, des efforts importants sont menés par la CEEAC dans la construction de l'architecture continentale de paix et de sécurité, dont elle est l'organisation de référence pour l'Afrique centrale. La CEMAC poursuit le processus de construction de son marché commun à partir d'acquis importants (notamment union douanière et monnaie commune); cependant, de manière générale, l'application des dispositions communautaires par les États membres est imparfaite et différente entre les pays. Au niveau sectoriel, des politiques communes et des plans sont élaborés ou en cours, notamment au niveau du cadrage général

¹La CEMAC est constituée du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad et la CEEAC des six pays de la CEMAC plus de la République démocratique du Congo, de São Tomé e Príncipe, de l'Angola et du Burundi. L'Angola et le Burundi ne font pas partie de la configuration Afrique centrale du PIR du 10^e FED, car ils ont choisi, dans le cadre de la configuration APE, respectivement la Southern Africa Development Community (SADC) et l'East African Community (EAC) et le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). La RDC et le Burundi constituent avec le Rwanda la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

(programme économique régional de la CEMAC), des ressources naturelles et des transports. Les deux CER se sont engagées dans un processus de réforme et de renforcement institutionnel.

Malgré les difficultés du processus d'intégration, les intentions des États membres de l'Afrique centrale pour une intégration régionale restent clairement affichées et ils négocient ensemble un accord de partenariat économique avec l'UE.

L'agenda d'intégration se développe autour de plusieurs documents de programmation des deux institutions régionales et va au-delà du contexte temporel et financier du PIR du 10^e FED, dont l'objectif global est de favoriser en Afrique centrale la paix et la sécurité et une croissance qui puisse permettre une réduction de la pauvreté.

Le PIR du 10^e FED est doté d'une enveloppe indicative de 165 millions d'euros, dont 15 millions dévolus à la CEPGL. Les trois domaines de concentration et les montants indicatifs qui leur sont alloués s'articulent autour de :

- intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE: 97 millions d'euros,
- gestion des ressources naturelles renouvelables: 30 millions d'euros,
- intégration politique: 15 millions d'euros.

En complément de ces domaines, le domaine hors concentration prévoit des appuis institutionnels (y compris pour la coordination et le suivi du PIR) et la facilité de coopération technique.

A. STRATÉGIE DE COOPÉRATION

1. CADRE DU PARTENARIAT ENTRE LA CE ET L'AFRIQUE CENTRALE

L'article 1^{er} de l'accord de partenariat ACP-CE met un accent particulier sur les objectifs du millénaire pour le développement émanant de la déclaration du millénaire adoptée en 2000 par l'Assemblée générale des Nations unies, notamment sur l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, ainsi que sur les objectifs et principes de développement convenus lors des conférences des Nations unies. La coopération entre la Communauté et l'Afrique centrale poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis dans l'article 2 de l'accord et les éléments essentiels et fondamentaux définis à l'article 9.

Qui plus est, dans la déclaration commune de l'Union européenne sur la politique de développement du 20 décembre 2005, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne ont insisté sur le caractère pluridimensionnel de l'éradication de la pauvreté et défini les secteurs d'intervention communautaire en fonction de leur contribution à la lutte contre la pauvreté: lien entre commerce et développement; appui à l'intégration et à la coopération régionales; importance des infrastructures économiques; sécurité alimentaire et développement rural; gouvernance et appui aux réformes économiques et institutionnelles; prévention des conflits.

L'article 28 de l'accord de Cotonou présente la stratégie générale de coopération et d'intégration régionales. «La coopération contribue efficacement à la réalisation des objectifs et priorités fixés par les États ACP dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionale et sous-régionale [...]. Dans ce cadre, la coopération doit viser à: a) encourager l'intégration progressive des États ACP dans l'économie mondiale; b) accélérer la coopération et le développement économiques, tant à l'intérieur qu'entre les régions des États ACP; c) promouvoir la libre circulation des populations, des biens, des capitaux, des services, de la main d'œuvre et de la technologie entre les pays ACP; d) accélérer la diversification des économies des États ACP, ainsi que la coordination et l'harmonisation des politiques régionales et sous-régionales de coopération, et e) promouvoir et développer le commerce inter et intra-ACP et avec les pays tiers.»

La coopération dans le domaine de l'intégration économique régionale et de la coopération régionale doit apporter un soutien aux principaux domaines définis aux articles 29 et 30 de l'accord de Cotonou. De plus, l'article 35 dispose que «la coopération économique et commerciale se fonde sur les initiatives d'intégration régionale des États ACP, considérant que l'intégration régionale est un instrument clé de leur intégration dans l'économie mondiale.»

La situation de la région doit être appréhendée dans le contexte panafricain. Depuis le premier sommet Afrique-UE en 2000 au Caire, le dialogue institutionnel entre l'Afrique et l'UE s'est renforcé, et les processus de démocratisation et de réforme se sont généralisés et approfondis en Afrique. En même temps, le processus d'intégration en Afrique s'est accéléré avec la transformation de l'Organisation de l'Unité africaine en Union africaine et l'adoption du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En réponse à ces changements, la coopération entre l'Afrique et l'UE s'est développée et diversifiée rapidement.

Une phase nouvelle dans les relations Afrique-UE a été lancée lors du sommet Afrique-UE tenu à Lisbonne en décembre 2007. Le nouveau partenariat Afrique-UE est fondé sur une vision politique partagée, une stratégie conjointe Afrique-UE, et une feuille de route pour la coopération future. La stratégie conjointe, qui fournit un cadre à long terme pour les relations Afrique-UE, sera mise en œuvre à travers des plans d'action à court terme et un dialogue politique renforcé à tous les niveaux avec des résultats concrets et mesurables dans tous les domaines du partenariat. Les principes moteurs du nouveau partenariat sont l'unité de l'Afrique, l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, l'appropriation, la responsabilité partagée, le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, ainsi que le droit au développement.

Le premier plan d'action (2008-2010) est élaboré autour des partenariats spécifiques suivants: paix et sécurité; gouvernance démocratique et droits de l'homme; commerce, intégration régionale et infrastructures; objectifs de développement du millénaire; énergie; changement climatique; migration, mobilité et emploi; science, société de l'information et espace. À cet égard, les partenariats pour la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures et les sciences et la société d'information constituent des axes majeurs sur lesquels le présent document de stratégie pour l'Afrique centrale est construit.

Le dialogue avec la société civile et les acteurs locaux sur les questions couvertes par la stratégie conjointe constitue un facteur important pour assurer sa mise en œuvre, et les conditions seront créées pour que les acteurs non étatiques puissent jouer un rôle actif dans le développement, la construction de la démocratie, la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit.

Les objectifs et principes mentionnés ci-dessus et l'agenda de la région constituent le point de départ pour la formulation du document de stratégie régionale et la feuille de route y relative, conformément au principe d'appropriation des stratégies de développement.

2. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGION AFRIQUE CENTRALE

2.1. SITUATION POLITIQUE

De manière générale, la région Afrique centrale est caractérisée par une certaine fragilité politique qui se retrouve à différents niveaux.

Au niveau national, la situation pour un certain nombre de pays de l'Afrique centrale nécessite encore des progrès en termes de stabilité et de bonne gouvernance. Cependant, une amélioration sensible peut être observée en termes de mise en place des structures démocratiques nationales, et certains progrès observés dans le domaine de la gouvernance politique (notamment au niveau électoral) sont encourageants.

Les tensions politiques persistent néanmoins dans la région et trouvent généralement leur origine dans l'absence d'alternance politique, les faiblesses dans la protection des droits de l'homme, le manque de transparence dans la gestion des ressources, et la faiblesse et marginalisation de la société civile. La consolidation du système juridique dans le cadre de l'État de droit est un enjeu permanent dans la région. La faiblesse des médias, le peu de

diffusion de la presse écrite et la liberté d'expression limitée des journalistes dans certains pays, nuisent aussi au développement de la démocratie dans la région.

Dans la plupart des tensions et conflits dans la région, il existe des interactions entre dimensions intérieures et extérieures au pays. L'impact des conflits aux portes de la région, surtout dans la zone des Grands Lacs et au Darfour, constitue un facteur d'instabilité. Si la situation s'est améliorée depuis la fin des années 1990, certaines crises persistent. La situation sécuritaire diffère selon les pays: le Tchad subit une crise intérieure et extérieure, alors que la RCA et la RDC, en situation post-conflit, peinent à éliminer les éléments perturbateurs issus des crises récentes. Le Congo est quant à lui dans une phase finale d'apaisement.

Ce contexte implique une solidarité renforcée dans la région pour stabiliser l'ensemble de l'Afrique centrale. Des initiatives ont été entreprises, telles que la mission FOMUC, gérée par la CEMAC en RCA (devenue MICOPAX et transférée à la CEEAC depuis juillet 2008); la mission européenne au Tchad et en RCA (EUFOR), terminée en mars 2009 et dont le relais a été passé aux NU (MINURCAT 2); la mission des NU en RDC (MONUC), ainsi que la mise en place de l'architecture de paix et de sécurité au niveau de la CEEAC.

2.2. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Sur le plan économique, l'Afrique centrale se caractérise par l'abondance des ressources naturelles présentes dans le sol (bois, potentiel agricole) et le sous-sol (pétrole, métaux, produits miniers, etc.). Les économies restent dans l'ensemble assez vulnérables, les pays étant généralement très exposés aux chocs des prix internationaux, du fait de leurs structures productives et de leurs exportations peu diversifiées.

Il existe des différences importantes dans la taille, la population et la disponibilité des ressources, en particulier le pétrole, entre les pays de la configuration régionale, ainsi que dans l'accessibilité à la mer et le degré d'isolement. Ces facteurs ont un impact sur le développement économique et social. De ce fait, deux situations peuvent être observées dans la région:

i) les pays à faible revenu (Tchad, RCA, RDC et São Tomé e Príncipe, tous PMA) se caractérisent par un contexte de forte pauvreté et un lourd endettement, ce qui se traduit par des opportunités limitées, à l'exception du Tchad qui se démarque du groupe en rejoignant les autres pays producteurs de pétrole. À l'exception de São Tomé e Príncipe, il s'agit de pays en situation d'instabilité et/ou de post-conflit avec un faible niveau de développement humain;

ii) les pays à revenu intermédiaire (Cameroun, Gabon, Congo et Guinée équatoriale), même si la Guinée équatoriale bénéficie encore du statut de PMA. Le poids du Cameroun est très important car, à lui seul, il concentre les $\frac{3}{4}$ du commerce à l'intérieur de la zone CEMAC et la moitié du PIB de cette dernière. La situation est cependant diversifiée dans la mesure où, par exemple, le Cameroun a des revenus faibles mais est modérément endetté. Tandis que le Gabon est assez endetté mais dispose d'un revenu relativement élevé, la République du Congo est fortement endettée et a des revenus moyens. La Guinée équatoriale jouit d'une meilleure position grâce aux opportunités que lui offrent son faible endettement et ses revenus élevés, et donc d'un dynamisme potentiel important. Tous ces pays ont bénéficié de la conjoncture favorable des prix du pétrole jusqu'en 2008. Malgré cette situation favorable, les résultats macroéconomiques ainsi que les importantes ressources naturelles et minières n'ont pas encore eu d'impacts significatifs sur la réduction de la pauvreté.

Tableau 1: Indicateurs sociaux et économiques de la région Afrique centrale

Pays	Revenu intérieur brut par habitant ppa 2007 en USD international <i>(source BM)</i>	IDH 2005 <i>(source PNUD)</i>	Progrès vers l'atteinte des OMD <i>(source ECA 2005)</i>
Cameroun	2 120	144	Objectif 1: Pauvreté monétaire Objectif 6: Paludisme
Congo	1 574	139	Aucun objectif atteint
Gabon	13 080	119	Objectif 2: Scolarisation et achèvement du premier cycle d'études Objectif 6: Tuberculose
Guinée équatoriale	21 230	127	Aucun objectif atteint
RCA	740	171	Objectif 6: Paludisme
RDC	290	168	Aucun objectif atteint
São Tomé e Príncipe	1 630	123	Objectif 2: Scolarisation et achèvement du premier cycle d'études
Tchad	1 280	170	Objectif 1: Malnutrition infantile

Les pays de l'Afrique centrale ne sont pas parmi les plus performants pour l'atteinte des OMD. Selon la Commission économique pour l'Afrique (2005), 3 OMD (l'égalité des sexes, la réduction de la mortalité infantile et maternelle) ne seraient atteints par aucun des pays de la région. Les autres OMD ne seraient atteints que par 1 ou 2 pays (voir tableau à l'appendice 2). L'incapacité de la croissance à entraîner une réduction de la pauvreté peut alors être la conséquence du manque de redistribution de la richesse et d'investissement, en particulier dans les secteurs sociaux. On estime que si les dynamiques socio-économiques actuelles étaient maintenues telles quelles, des performances macroéconomiques relativement bonnes ne suffiraient pas à améliorer les indicateurs de développement social.

Les réformes en cours relatives à la gouvernance économique doivent encore produire des effets, surtout dans le domaine de la gestion des finances publiques, de la qualité de la dépense, de la réduction de la corruption et de l'amélioration du climat des affaires. Plusieurs pays de l'Afrique centrale figurent parmi les pays les plus corrompus selon le classement établi par *Transparency International* (2008).

Vu leur fort endettement, tous les pays de la région, à l'exception du Gabon et de la Guinée équatoriale, bénéficient de l'allègement de la dette conformément à l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE). Les détails sur les montants et le stade de mise en œuvre figurent à l'appendice 1d.

2.2.1 Situation macroéconomique

Pour l'année 2008, on note une consolidation de la situation macroéconomique de la CEMAC, avec une croissance économique prévue à 5,8 %, un renforcement de l'excédent budgétaire, une amélioration du solde des transactions courantes et un taux de couverture extérieure de la monnaie à près de 100 %. Même si la croissance de l'année 2007 a été aussi soutenue par le secteur non pétrolier (notamment industries, activités commerciales, de transports et télécommunications - 3,5 points dans la progression du PIB), les perspectives à moyen terme des performances macroéconomiques demeurent fortement tributaires du comportement du secteur pétrolier et des importants projets prévus dans le secteur minier. La situation économique en RDC et à São Tomé e Príncipe a aussi évolué favorablement ces dernières années.

En 2008, les économies ont aussi subi les effets de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Dans une certaine mesure, l'augmentation du prix des produits pétroliers à la pompe a pesé sur les consommateurs, mais l'évolution du cours des matières premières a également généré des recettes budgétaires supérieures aux prévisions. Cette flambée des prix des produits de base concerne par ailleurs tous les pays de la région, mais avec en perspective un impact plus important sur les pays non pétroliers qui ont moins de ressources pour y faire face. À moyen terme, la hausse des prix a stimulé la production agricole, mais il n'est pas garanti que cet effet se prolonge dans le temps sans des investissements considérables.

L'économie réelle de l'Afrique centrale est fortement affectée par les conséquences de la crise financière internationale. La baisse de la demande intérieure des économies américaine et européenne, et notamment le secteur de la construction, a entraîné une forte chute des exportations de bois d'œuvre, qui constitue un secteur d'activité important. De manière plus générale, la déprime observée sur les marchés internationaux des matières premières implique une réduction de l'activité des entreprises d'exportation en Afrique centrale. Ce phénomène est d'autant plus sensible que la demande intérieure des pays de la région ne constitue pas un relais de croissance d'activité. Compte tenu de cette réduction des activités commerciales, il est attendu que la crise ait des répercussions sensibles sur l'équilibre des budgets des économies de l'Afrique centrale en 2009.

2.2.2 Secteurs économiques principaux de la région

Globalement, les premiers contributeurs au PIB de la région sont les productions pétrolière et minière. Le tableau 1c en appendice montre les différences existant entre les pays de la région, l'importance du secteur agricole en RCA, en RDC, au Cameroun et du secteur des services à São Tomé e Príncipe, au Congo et au Cameroun.

Le pétrole et les ressources minières

L'économie de la majorité des pays de la région (Gabon, Congo, Guinée équatoriale, Cameroun, Tchad, et en perspective São Tomé e Príncipe) dépend plus ou moins fortement des industries extractives (en moyenne environ 40 % du PIB agrégé) et de façon croissante du secteur pétrolier. Les recettes d'exportation d'origine pétrolière en 2007 ont représenté 67 % des recettes d'exportation de la CEMAC et près de 20 % du PIB nominal². La Guinée équatoriale est le premier pays producteur de pétrole brut de la CEMAC (en Afrique subsaharienne, elle se place après l'Angola et le Nigeria) avec en 2007 une production de 17,5 millions de tonnes, suivie du Gabon (12,1), du Congo (11,0) du Tchad (7,3) et du Cameroun (4,3). Ces 5 pays assurent près de 11 % de la production de pétrole du continent africain.

D'autres produits importants dans la région sont le diamant (la RDC est le 4^e producteur en Afrique, la RCA constate une évolution positive des exportations, le Gabon a une exploitation artisanale non régulée), le cobalt, le manganèse (pour lequel le Gabon vise à devenir un acteur important au niveau mondial), le cuivre (RDC et Gabon), le fer (Gabon) et l'aluminium (Cameroun). En ce qui concerne l'uranium, la RCA possède des gisements dont l'exploitation pourrait démarrer en 2010.

Ces ressources ont aussi pu constituer des causes ou des moyens d'alimenter des conflits armés, en liaison avec la faiblesse des États à contrôler de nombreux territoires qui sont dès lors livrés à une exploitation anarchique. La région est engagée dans des initiatives

² Source : estimations BEAC - 2008

internationales de contrôle des ressources. Ainsi, la RDC, le Congo et la RCA ont adhéré au processus dit de Kimberley sur la certification des diamants bruts. Le Gabon, la République du Congo, le Cameroun, la RDC, São Tomé e Príncipe, la RCA et la Guinée équatoriale ont le statut de pays candidat à l'ITIE (*Initiative pour la transparence dans les industries extractives*) et ont jusqu'à 2010 pour satisfaire aux critères de validation. Le Tchad a formulé une demande d'adhésion.

L'agriculture et la sécurité alimentaire

L'agriculture contribue pour environ 25 % au PIB des pays de la configuration régionale, avec de fortes disparités selon les pays (le poids du secteur agricole est le plus important en RCA, en RDC et au Cameroun). Seuls 2 à 12 % des superficies en terres arables en Afrique centrale sont exploités et encore de façon rudimentaire. À côté des cultures vivrières, les pays de l'Afrique centrale disposent de cultures de rente telles que le cacao, le café, le tabac, le palmier à huile, les bananes, le coton, et le caoutchouc. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'Afrique centrale a enregistré une hausse du nombre des personnes sous-alimentées, dont le pourcentage sur la population totale varie de 5 % au Gabon jusqu'à 65 % en RDC. Un grand nombre de facteurs (faiblesse des investissements, conflits armés, exode rural, etc.) rend la majorité des pays de la région dépendants des importations.

En Afrique centrale, l'élevage est une activité économique importante, contribuant pour 10 et 16 % des produits intérieurs bruts respectifs de la RCA et du Tchad. Il s'agit d'élevage extensif à faible productivité, à la fois source de revenus et réserve de capital pour les éleveurs. La production de viande pourrait devenir insuffisante pour les besoins des populations locales. Les produits de la pêche constituent souvent la seule source de protéines à côté de la viande de brousse pour les populations. Les marchés des principales villes sont régulièrement approvisionnés en poissons transformés et conservés de manière artisanale.

Le secteur forestier

La contribution du secteur forestier du bassin du Congo représente entre 5 et 13 % du PIB et en moyenne 10 % du commerce extérieur des pays du bassin. Le secteur forestier offre environ 100 000 emplois formels, soit dans les services au secteur ou directement dans les exploitations ou les unités industrielles présentes sur toute la filière bois. Par ailleurs, le secteur informel est dominant pour le bois, l'énergie, la chasse et les produits forestiers non ligneux alimentaires et médicinaux qui sont vitaux pour les populations les plus pauvres de la région. Ce secteur représente des enjeux importants en matière de gestion durable des ressources forestières pour l'Afrique centrale.

L'industrie

Le tissu industriel des pays de l'Afrique centrale est très faible. Les matières premières et les produits de base sont très peu transformés. L'industrie manufacturière participe peu à la formation du PIB (de 0,9 % en Guinée équatoriale à 18,5 % au Cameroun). La plupart des pays se caractérisent par une prédominance de petites unités industrielles, dont la production est généralement tournée vers les marchés nationaux et régionaux. Le secteur informel est très important. Les sous-domaines principaux sont l'agro-industrie et les bois et dérivés.

Les transports, l'énergie et les contraintes de production

L'essentiel du transport à l'intérieur de la région s'effectue par voie routière, même si certaines capitales de la sous-région ne sont pas encore reliées aux autres par une voie goudronnée en bon état. L'analyse de l'évolution du trafic permet de constater que les liaisons routières prennent de plus en plus d'importance dans le transport régional. Les corridors prioritaires entre les ports de Douala et Pointe Noire et les pays enclavés (RCA et Tchad) sont particulièrement cruciaux pour le développement économique de ces derniers. Les réseaux ferroviaires camerounais et congolais jouent un rôle clé pour le trafic de transit en direction du Tchad et de la RCA, en combinaison avec, d'une part, le transport routier sur les corridors desservis par le port de Douala et, d'autre part, le transport fluvial pour ce qui concerne le port de Pointe Noire. L'axe fluvial Kinshasa/Brazzaville-Bangui est utilisé lorsque le niveau de l'eau le permet (environ 8 mois dans l'année) pour ravitailler la ville de Bangui. Le transport par les voies d'eau intérieures est confronté à de nombreux problèmes, mais représente pour la région des possibilités naturelles d'intégration physique encore insuffisamment exploitées.

En matière de transports aériens, depuis 2006, un nombre croissant de pays de l'Afrique centrale est confronté à des mises sur liste noire par l'Union européenne, suite aux difficultés des autorités nationales à pouvoir assurer de façon fiable les contrôles des compagnies aériennes qui sont indispensables à la sécurité.

En ce qui concerne l'énergie, les pays d'Afrique centrale se caractérisent principalement par (i) un fort potentiel hydroélectrique, (ii) un faible taux d'accès des populations aux services énergétiques de base, (iii) un marché pétrolier en croissance mais réparti inégalement. La biomasse constitue la principale ressource énergétique de la région, notamment dans la zone équatoriale. La forte dépendance vis-à-vis des combustibles ligneux (jusqu'à 80 % de la consommation totale d'énergie) se traduit par la fragilisation des écosystèmes forestiers et la dégradation des terres. L'Afrique centrale dispose de trois interconnexions régionales, toutes impliquant la RDC (avec le Rwanda et le Burundi, la République du Congo et la Zambie). Il existe en outre, deux zones d'électrification transfrontalière en moyenne tension entre la RDC, la RCA et l'Angola. La région présente un potentiel hydroélectrique important qui dépasse les frontières régionales; la capacité de production est estimée à près de 4800 MW (2004), dont 85 % d'origine hydraulique; mais une capacité théorique de 100 000 MW serait potentiellement disponible (notamment en RDC - site d'Inga - qui représente déjà plus de la moitié de la capacité de production régionale). Malgré cela, la sous-région souffre d'un déficit d'énergie qui, avec les coupures fréquentes du réseau, ne permet pas d'industrialisation durable. Les populations rurales sont les plus affectées (presque 95 % de la population rurale n'ont pas accès à l'électricité).

Pour l'ensemble des pays, les principaux obstacles à une croissance saine, soutenue et durable demeurent: une base de production réduite à quelques secteurs d'activités, d'une manière générale, peu compétitifs, peu créateurs d'emploi et vulnérables aux chocs extérieurs; un faible niveau d'investissement concentré sur quelques secteurs; une multiplicité d'entraves économiques, structurelles et institutionnelles, dont la corruption. Les résultats positifs en ce qui concerne le taux de croissance demeurent donc fragiles eu égard à la faible compétitivité des économies de la sous-région. Le climat des affaires est très peu favorable, comme l'indiquent les résultats de l'Afrique centrale dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale, et la compétitivité du secteur privé s'en trouve affaiblie.

2.2.3. Situation commerciale

Les économies sont très ouvertes sur le marché mondial et les exportations représentent près de 40 % du PIB régional, avec des pourcentages allant de 10 % pour São Tomé e Príncipe jusqu'à plus de 90 % pour la Guinée équatoriale et la République du Congo (notamment en raison du pétrole) (cf appendice 1e).

Le commerce extérieur des pays de la CEMAC est dominé par l'exportation de produits de base, notamment le pétrole, les produits miniers et les produits agricoles. Cette structure des exportations a deux implications évidentes. Premièrement, puisqu'ils n'ont aucune influence sur les prix internationaux de ces produits, les pays sont vulnérables aux chocs des termes de l'échange et donc leurs balances des paiements et comptes courants subissent régulièrement les variations des cours et de la demande mondiale. Deuxièmement, le fait que les produits soient commercialisés à l'état brut signifie que les producteurs locaux, et donc les économies locales dans leur ensemble, n'obtiennent qu'une part infime de la valeur ajoutée finale des biens.

La bonne tenue des cours du pétrole en 2008 a eu un impact favorable sur l'évolution des termes de l'échange, comme illustré dans le graphique de l'appendice 1e. La bonne orientation des prix internationaux a permis d'améliorer la balance commerciale de la zone CEMAC depuis le début de la décennie, même si à présent elle se détériore et que le solde du compte courant devient négatif. Cependant, les flux de capitaux étrangers, dans le secteur pétrolier, influencent positivement le compte de capital et le solde de la balance des paiements. Pour ce qui concerne la RDC et São Tomé e Príncipe, le solde de la balance commerciale et du compte courant sont traditionnellement négatifs.

Commerce intracommunautaire

Le commerce intracommunautaire de la CEMAC comme de la CEEAC ne constitue qu'une part infime du commerce total: les exportations intracommunautaires représentaient moins de 1 % des exportations totales en 2005. Qui plus est, la part relative du commerce intracommunautaire a même diminué entre le milieu des années 1990 et 2005, période pendant laquelle l'union douanière de la CEMAC a été mise en place. L'augmentation de la part des échanges avec les pays non membres souligne l'absence d'effet de détournement de commerce au bénéfice des producteurs de la région. Une des raisons en est l'abaissement et la simplification des droits de douane sur les importations en provenance des pays tiers parallèlement à la mise en place de l'union douanière.

La baisse de la part des exportations intracommunautaires (qui en termes nominaux ont progressé) dans les exportations totales est en partie le résultat de la forte augmentation de la valeur des exportations de pétrole (et autres matières premières) à destination du marché mondial par certains des pays membres de la région.

Tableau 2. Part des exportations intracommunautaires en % des exportations totales 1990-2005.

	Année de création	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CEMAC	1994	2,3	2,1	1,7	1,1	1,4	1,5	1,4	1,3	0,9
CEEAC	1983	1,4	1,5	1,3	1,1	1,3	1,1	1,0	0,9	0,6
CEDEAO	1975	7,9	9,0	10,4	7,9	8,5	10,9	8,6	9,4	9,5
UEMOA	1994	13,0	10,3	13,1	13,1	12,7	12,2	13,3	12,9	13,4
COMESA	1994	6,6	7,7	7,4	6,1	7,9	7,4	7,4	6,8	5,9
EAC	1996	13,4	17,4	14,4	20,5	21,4	19,3	18,2	16,6	15,0
SADC	1992	17,0	31,6	11,9	9,3	8,6	9,5	9,8	9,5	7,7

Source: World Bank, Africa Development Indicators 2007

À l'intérieur de la CEMAC, le Cameroun fournit plus de 60 % des importations intra-CEMAC de ses partenaires et le Gabon 25 %. On peut constater aussi une forte concentration des biens échangés sur 20 produits qui représentent plus de 50 % du total des échanges intracommunautaires. Les produits exportés dans la région reflètent en gros les avantages comparatifs et les dotations en facteurs de production des pays membres, avec les pays pétroliers exportant des produits pétroliers et les autres pays exportant des produits alimentaires, des matériaux de construction et autres. Peu de produits manufacturiers sont échangés, ce qui reflète le faible niveau de diversification industrielle des économies de la région et limite fortement les possibilités d'effets statiques et dynamiques de l'intégration. Les statistiques officielles ne comptabilisent pas les échanges informels (difficiles à quantifier), et qui sont probablement importants dans les zones frontalières. Des flux d'échanges informels importants existent aussi entre les pays de la région et les autres. Le commerce entre la zone CEMAC et la RDC reste essentiellement confiné aux échanges frontaliers avec le Congo et avec la RCA.

Les autres partenaires commerciaux de la région (aussi bien pour les échanges formels qu'informels) sont: l'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement le Nigeria pour le Cameroun (12 % des importations) et le Tchad; l'Afrique de l'Est, notamment le Soudan pour la RCA et le Kenya pour la RDC; l'Afrique australe pour la RDC, avec notamment l'Afrique du Sud (premier pays d'origine des importations), le Zimbabwe et la Zambie; l'Angola constitue également un pays exportateur dans la région, en particulier vers São Tomé e Príncipe et la RDC.

Commerce Afrique centrale - Union européenne

L'Union européenne est le premier partenaire commercial de la région en 2007, avec un solde positif en faveur de l'Afrique centrale. Le commerce bilatéral représente un flux légèrement supérieur à 11 milliards d'euros en 2007³. Les principales exportations de la région vers l'UE en 2008 sont constituées par les produits pétroliers (58 %), le bois (15 %), les diamants, les bananes et le cacao. La région importe principalement des médicaments, des véhicules, des céréales et des produits alimentaires. Les importations en provenance de l'Afrique centrale

³ Source : Eurostat, 2008

représentent 0,46 % des importations de l'UE et la région absorbe 0,32 % des exportations de l'UE.

Commerce Afrique centrale - pays émergents

La **Chine** est devenue un partenaire commercial majeur de l'Afrique centrale, à l'instar de ce qui s'est passé en Europe dans les années 1990. Sa part de marché dans les importations des pays d'Afrique centrale s'accroît chaque année depuis 2001. Les principales exportations de l'Afrique centrale vers la Chine sont constituées de produits miniers et du bois. L'Afrique centrale importe principalement des produits de consommation courante en provenance de Chine.

Les autres pays émergents ont une relation commerciale plus restreinte avec la région.

2.2.4. Situation sociale

La situation sociale des pays de l'Afrique centrale ne s'est pas améliorée, nonobstant les rythmes soutenus de croissance économique observés dans la région depuis plusieurs années.

La population dans l'ensemble de la région souffre d'un faible niveau d'**éducation** et de formation. Seul un tiers des enfants termine le cycle primaire au Tchad et en RCA; moins de 60 % au Cameroun, Gabon et Congo⁴. Le niveau d'accès en 1^{ère} année du primaire est inférieur de 4 points à la moyenne africaine (90/94 %) et le taux d'achèvement de treize points plus faible (51 contre 64 %); seul São Tomé e Príncipe et le Gabon devraient pouvoir atteindre l'OMD relatif à l'éducation pour tous.

Entre 1990 et 2005, l'**espérance de vie** a diminué pour la RCA, la RDC, le Cameroun et São Tomé et Príncipe. L'espérance de vie en RCA présente le niveau le plus faible (44 ans) et São Tomé et Príncipe le niveau le plus élevé (65 ans). Le taux de prévalence du **VIH** continue à s'accroître dans la région et particulièrement dans les zones de conflit et les zones de migration (parmi les adultes entre 15-49 ans: 11 % en RCA, 8 % au Gabon et 5 % au Cameroun). Outre les problèmes liés à l'état de santé des populations, il faut signaler la dégradation des performances des systèmes de santé. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est de 196 pour 1000 naissances vivantes en RCA, de 189 pour 1000 naissances vivantes au Cameroun et de 176 pour 1000 naissances vivantes au Tchad⁵. En République du Congo, la dégradation de l'accès aux médicaments dans les structures publiques et la stagnation du taux de mortalité infanto-juvénile sont le fait de dysfonctionnements tant politiques qu'administratifs du secteur de la santé.

En matière d'accès à l'eau potable, des progrès énormes restent à faire: on note un sous-approvisionnement des zones rurales et un accès limité dans les zones urbaines, avec des taux allant de 40 % au Tchad et en Guinée équatoriale à 88 % au Gabon.

Plusieurs maladies émergentes ou ré-émergentes telles que la grippe aviaire, la fièvre du Nil occidental, la dengue, le virus Usutu sont en nette recrudescence ces dernières années et constituent aujourd'hui une menace importante pour la santé publique. Les facteurs identifiés par différentes études qui conduisent à l'émergence des maladies humaines et animales sont l'explosion démographique qui s'accompagne d'une augmentation des besoins en produits animaux incitant à l'intensification des méthodes de production et à la densification

⁴ Source: Rapport *Éducation pour tous en Afrique*, UNESCO 2005

⁵ Source: *Rapport sur le développement humain 2007-2008*, PNUD.

géographique des élevages, à l'augmentation du trafic international ou encore à la déforestation.

Pour ce qui est de la situation des **femmes**, certaines pratiques et coutumes maintiennent les femmes dans des relations de dépendance et d'infériorité. Bien que la situation ait évolué et que des efforts aient été engagés, de nombreuses disparités persistent dans l'accès aux services sociaux de base et aux moyens de production, ainsi que dans les opportunités économiques. Les pays de la région devraient faire davantage d'efforts pour atteindre l'objectif 3 des OMD.

La politique des États en matière d'**emploi** consiste à inciter au développement des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que ceux du bois, de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics, de l'habitat, des mines et du tourisme. Le secteur public est le premier pourvoyeur d'emploi formel, et l'économie informelle occupe plus de 50 % de la population active (80 % en RDC, 70 % au Tchad et au Congo) et sa contribution au PIB est estimée à plus de 30 %.

En ce qui concerne les **migrations**, les flux semblent plus importants à l'intérieur de la région que vers l'extérieur. Ils sont le reflet des inégalités socio-économiques et des crises politiques. En particulier, on note des mouvements de réfugiés, de pasteurs, et des mouvements circulaires de travailleurs et de commerçants vers les pays côtiers. Les trois pays de la région ayant les IDH les plus élevés (Gabon, Congo et Cameroun) sont les plus attractifs et sont des pays d'immigration pour des populations en provenance surtout de l'Afrique de l'Ouest. Le Gabon estime à 400 000 le nombre d'immigrants, pour la plupart d'origine africaine, sur une population d'1,3 million d'habitants. La Guinée équatoriale devient aussi un pôle d'attraction important malgré les difficultés d'intégration des immigrants. Cette situation se traduit au niveau régional par des flux de transferts de fonds sortants deux fois supérieurs à ceux entrants (environ 2% du PIB).

Les mouvements dus à la traite des personnes portent particulièrement sur les femmes et les enfants, et constituent une autre variable des dynamiques migratoires en Afrique centrale. D'après l'UNICEF, dans les régions du nord du Cameroun, la traite des enfants (provenant du Tchad, de la RCA et du Nigéria) est un phénomène réel. Le Cameroun constitue un pays de transit vers le Gabon et la Guinée équatoriale, où les victimes sont utilisées comme domestiques et dans le petit commerce.

Pour ce qui est des **réfugiés et déplacés**, le Cameroun est un pays d'accueil en particulier de réfugiés de la RCA et du Tchad. En RCA il a un grand nombre de déplacés et les réfugiés étrangers proviennent notamment du Soudan, de la RDC et du Tchad. Au Tchad il a bien de déplacés, mais aussi des réfugiés en provenance du Soudan et de la RCA. En République du Congo les réfugiés proviennent notamment de la RDC, qui à son tour a beaucoup de réfugiés étrangers. Au Gabon il a une présence limitée de réfugiés, qui sont dans leur majorité originaire de la République du Congo.

Parallèlement à un taux de croissance urbaine élevé (4%), les taux d'**urbanisation** en Afrique centrale sont parmi les plus élevés de l'Afrique subsaharienne, mais ils varient d'un pays à l'autre: les taux de population urbaine les plus élevés se situent au Gabon (83,6 %) et au Congo (60,2 %), tandis qu'au Tchad ils s'élèvent à moins de 30 %.

2.3. SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Les écosystèmes et les ressources naturelles renouvelables

Les écosystèmes du bassin du Congo comprennent à la fois des écosystèmes forestiers, aquatiques (continentaux et maritimes) et savaniques. Les massifs forestiers contiennent la plus importante concentration de biodiversité en Afrique, dont un grand nombre d'espèces rares ou menacées. Ils constituent le deuxième massif de forêt dense humide au monde derrière l'Amazonie mais devant l'Asie du Sud-Est et le dernier massif forestier tropical encore à peu près intact. Ils sont aujourd'hui devenus un enjeu économique mondial majeur, au cœur des problèmes de gouvernance en Afrique centrale, constituant un défi d'ordre politique tant pour les pays eux-mêmes que pour la communauté internationale. Jusqu'alors relativement préservés, ils ne feront pas exception à la destruction si des mesures ne sont pas prises pour le maintien de leur intégrité et des services environnementaux globaux qu'ils assurent. Ces écosystèmes sont fragilisés par une fragmentation des domaines forestiers liée à l'agriculture, à l'exploitation forestière et minière, et à la croissance démographique.

Les enjeux les plus importants dans ce secteur en Afrique centrale sont d'apporter des réponses adaptées aux problèmes suivants:

- l'augmentation continue du déboisement dans la région et, en particulier, dans les forêts non soumises à un régime de protection (9 millions d'hectares). La RDC, qui était loin derrière les autres pays de la région dans la sauvegarde de son patrimoine forestier, montre une volonté politique croissante pour améliorer la situation;
- la gouvernance du secteur, en matière d'application des législations et de lutte contre l'exploitation et le commerce illégal;
- l'insuffisance de gestion des aires protégées; la région est caractérisée par la présence d'un réseau dense de 113 aires protégées totalisant près de 50 millions d'hectares. Malheureusement, seule une vingtaine de ces aires protégées bénéficiant de programmes d'appui de la communauté internationale sont effectivement gérées, les autres n'étant que des «paper parks»;
- le développement de l'infrastructure routière qui provoque, d'une part, le regroupement des populations le long des grands axes routiers et, d'autre part, accélère la dégradation des ressources naturelles plus accessibles à l'exploitation et au braconnage;
- la capacité institutionnelle et financière insuffisante pour une gestion durable des ressources naturelles et l'environnement des pays de la région;
- le braconnage (chasse commerciale) qui alimente les villes et reste une pratique répandue dans la région, liée aux traditions alimentaires et au manque de retombées économiques pour les populations rurales.

Toutefois, ce secteur bénéficie d'une politique régionale adoptée au niveau des Chefs d'État, qui constitue un élément intégrateur concret en Afrique centrale, les États ayant pris l'habitude de coopérer pour répondre à des impératifs de gestion de biens communs.

Les bassins hydrologiques et les ressources en eau

La problématique de l'eau se présente de façon différenciée au sein de la région. Au Tchad, au nord du Cameroun et en RCA, la sécheresse est une menace sérieuse depuis ces dernières décennies. Le lac Tchad, le plus grand bassin endoréique du monde et importante source d'eau

pour les activités économiques, représente désormais 30 % de sa superficie d'origine. Sa disparition aurait des répercussions graves sur le plan socio-économique et environnemental. Cependant dans le reste de la région, la disponibilité de ressources en eau est considérable du fait de l'intensité des précipitations et du réseau hydrographique particulièrement dense. Le bassin des rivières Congo-Oubangui-Sangha est le 2^e bassin hydrologique du monde avec pour épine dorsale le fleuve Congo. Le bassin couvre 3,5 millions km² avec des voies navigables d'environ 22 600 km de longueur. Il représente une ressource stratégique de la région dans tous les domaines, qui doit encore être bien exploitée.). Les grands lacs de l'est de la RDC sont importants non seulement en matière de pêche pour les populations locales, mais aussi pour leur biodiversité élevée, avec notamment une faune endémique exceptionnelle. La problématique de la gestion de l'eau constitue une préoccupation de la région qui s'est dotée d'instruments à cet effet. La Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), a été créée en 1999 par un accord entre la RDC, la République du Congo, la RCA et le Cameroun (avec l'Angola comme observateur) instituant un régime fluvial uniforme. La Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), créée en 1964, rassemble le Tchad, le Cameroun, la RCA, le Nigeria et le Niger (avec le Soudan comme observateur).

À l'image du bois et de la faune pour les forêts, les ressources de la **pêche** constituent un enjeu environnemental fondamental pour la sous-région tant au niveau social que pour la diversification de l'économie. Les enjeux les plus importants du secteur des pêches concernent: la gouvernance du secteur (harmonisation, amélioration et application des législations nationales; le contrôle et la surveillance de la pêche illicite) et la connaissance de la ressource, indispensable à sa gestion, qui actuellement n'est pas assurée.

L'environnement urbain et la pollution

L'exode des populations rurales vers les agglomérations urbaines ainsi que la mauvaise gestion des villes multiplient les impacts environnementaux négatifs, liés à la présence d'un pool concentré de consommateurs de ressources naturelles. Néanmoins, les concentrations urbaines offrent également des opportunités d'économie ou d'efficacité dans le traitement des impacts, surtout dans une région caractérisée par un peuplement dispersé. Cependant, le manque de gestion de la croissance urbaine et de l'assainissement des villes est l'une des faiblesses de la région.

Les dégâts liés à l'exploitation du pétrole, du diamant et autres minerais à forte valeur ajoutée commerciale (par ex. coltan ou cobalt) constituent un enjeu environnemental localement important. Si les grandes compagnies pétrolières savent aujourd'hui maîtriser les conditions de l'exploitation dans le respect de normes environnementales très strictes, il n'en est pas de même pour l'exploitation souvent artisanale du diamant et des minerais précieux.

Le changement climatique

Toutes les problématiques ci-dessus sont étroitement liées au changement climatique, que ce soit au niveau de l'adaptation ou de la mitigation. Le rôle des forêts d'Afrique centrale en tant que puits de carbone et régulateur des cycles hydrologiques est de première importance.

La gestion durable des sols est également un élément important. La problématique de la dégradation des sols (érosion, perte de fertilité, désertification) est présente surtout au nord du Cameroun, de la République centrafricaine et au Tchad, où elle prend une importance cruciale. Cette problématique est aussi liée à l'adaptation au changement climatique.

3. PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

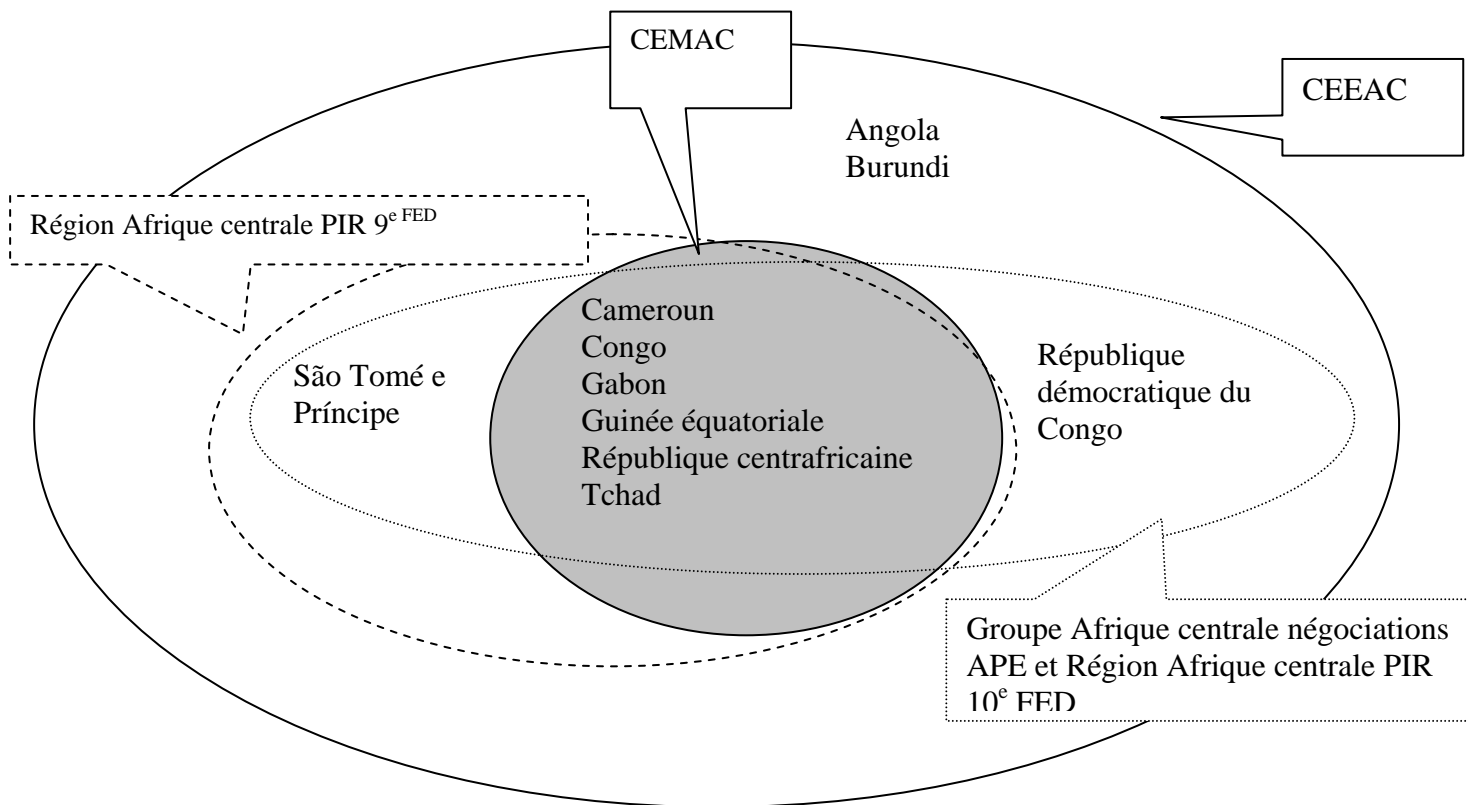
3.1. INTRODUCTION

3.1.1 La configuration de l'Afrique centrale

La dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale est caractérisée par une définition encore floue de la configuration de la région, ce qui constitue un obstacle à l'institutionnalisation de ce cadre régional. Les deux institutions régionales - CEMAC et CEEAC - ont des mandats qui se superposent partiellement.

La coopération régionale de la Commission européenne avec l'Afrique centrale au titre du PIR 9^e FED concernait les six États membres de la CEMAC plus São Tomé e Príncipe. À la suite de la décision de la République démocratique du Congo (RDC) de participer, au sein du groupe de l'Afrique centrale, aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE), la RDC a rejoint la configuration Afrique centrale également pour la coopération du 10^e FED. L'intégration de la RDC dans cette configuration régionale modifie considérablement le poids et l'importance politique et économique de la région. À l'heure actuelle, la RDC est membre de trois organisations régionales (CEEAC, SADC et COMESA). Cette nouvelle configuration du 10^e FED couvre une vaste région géographique de plus de 5,4 millions de km² et représente une population de plus de 90 millions d'habitants avec une faible densité, moins de 17 habitants au km².

Pour ce qui est des autres pays de la CEEAC, qui n'appartiennent pas à la configuration de l'APE et du PIR d'Afrique centrale, l'Angola a choisi la configuration de la Southern Africa Development Community (SADC) et le Burundi celle de l'East African Community (EAC) et du Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). La RDC et le Burundi font également partie, avec le Rwanda, de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).



3.1.2. Les institutions

La CEMAC

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est composée du Cameroun, de la République du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, du Tchad. São Tomé e Príncipe a un statut d'observateur. Le siège de la CEMAC est à Bangui. La CEMAC, lancée en 1994 mais opérationnelle depuis 1999, s'est construite sur l'expérience de l'UDEAC et autour de l'intégration monétaire basée sur la monnaie commune, le franc CFA.

Le premier article du traité établissant la CEMAC rappelle les objectifs visés par celle-ci:

« La mission essentielle de la Communauté est de promouvoir un développement harmonieux des États membres dans le cadre de l'institution de deux Unions: une Union économique et une Union monétaire. Dans chacun de ces deux domaines, les États membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation d'union, susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire. »

À cet effet, les parties signataires ont créé quatre institutions rattachées à la Communauté (i) l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC.); (ii) l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC); (iii) le Parlement communautaire; (iv) la Cour de justice communautaire. La Communauté dispose de quatre organes de décision principaux qui sont: la Conférence des Chefs d'État; le Conseil des ministres de l'UEAC; le Comité ministériel de l'UMAC et la Commission de la CEMAC.

La CEMAC vise la création, sur une période de 15 ans (1999-2014), au cours d'un processus en trois étapes, d'un marché commun sans entraves au commerce inter-États. Toutefois, il faut noter un écart important entre le dispositif juridique existant, assez complet, et l'état de l'application des décisions communautaires par les États. Dans de nombreux domaines de l'intégration économique régionale, les résultats restent faibles et décevants. L'application effective des réformes par les États et le respect des dispositions relatives à la libre circulation reste le grand défi de la région dans les années à venir.

À la suite d'une série d'audits internes, la CEMAC a initié une réforme pour rendre plus dynamique et efficace ses institutions. Une Commission plus indépendante des États membres et impulsant une meilleure dynamique a été créée en 2007 et les Commissaires ont été mis en place en 2008 avec une réorganisation conséquente de la Commission et la rationalisation des institutions et organismes spécialisés. D'autres réformes institutionnelles importantes sont engagées et certaines ont été confirmées au cours du sommet des Chefs d'État de juin 2008, dont l'installation du Parlement communautaire au cours du premier trimestre 2009. Une autre décision importante concerne la disponibilité désormais intégrale pour la communauté de la taxe communautaire d'intégration - TCI - (1 % sur les importations des pays tiers), qui constitue la source principale de financement de la CEMAC.

La CEEAC

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a été créée en 1983 et regroupe actuellement 10 pays (Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, RDC et São Tomé e Príncipe), le Rwanda ayant quitté l'institution en 2007.

La CEEAC est organisée autour d'une Conférence des Chefs d'État, d'un Conseil des ministres, d'une Commission consultative et d'un Secrétariat général. La création d'une Cour de justice est envisagée et les Chefs d'État ont créé un réseau de parlementaires, prélude au Parlement communautaire.

Lors de sa création, la CEEAC s'est fixée pour but de *«promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autonome entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, [...] en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses membres et de contribuer au progrès du continent africain»*.

La CEEAC a connu une période d'hibernation pendant les années 90 (en grande partie due aux conflits sévissant dans sept des onze États membres), mais a repris progressivement ses activités depuis 1999 (programme de relance adopté par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement à Malabo).

En 2007, la CEEAC a adopté une vision stratégique à horizon 2025 avec comme priorités jusqu'à 2015 la paix et la sécurité, les infrastructures, l'énergie, l'eau et l'environnement. La CEEAC assure le secrétariat de la coordination régionale de suivi du New Partnership for Africa's Development (NEPAD).

L'institution est encore dans une phase de structuration et de recrutement du personnel avec l'appui de la BAD, de l'ACBF et de la CE. La BAD a financé une étude de diagnostic de l'institution et un nouvel organigramme sera prochainement entériné par la CEEAC, ce qui

devrait renforcer la structuration et l'efficacité de l'institution. Depuis 2007, l'institution s'est renforcée en ressources humaines dans tous les départements, et le personnel bénéficie de formations tant méthodologiques que thématiques.

L'institution a rencontré beaucoup de difficultés dans la mise en place effective du mécanisme de financement basé sur la contribution communautaire d'intégration - CCI - (0,4 % de la valeur en douane des importations des pays tiers). Le sommet des Chefs d'État de 2007 a approuvé une nouvelle clé de répartition entre États membres et a décidé un régime de sanctions pour le non reversement des montants prélevés.

La rationalisation des institutions régionales

Un processus de rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) a été engagé au niveau continental en 2006. À ce titre, l'Union africaine a choisi la CEEAC comme organisation régionale de référence pour l'Afrique centrale. Un mémorandum d'accord a été signé entre la CEEAC, la CEMAC et la CEA sur l'harmonisation des politiques et des programmes. Dans le cadre de cette rationalisation, la XIII^e Conférence des Chefs d'État de la CEEAC d'octobre 2007 a décidé la mise en place d'un comité de pilotage (CEEAC, CEMAC, CEA, BAD) en vue d'accélérer le processus d'harmonisation et de coordination des politiques. Les termes de référence de ce comité de pilotage ont été rédigés et seront soumis à l'examen de la XIV^e Conférence des Chefs d'État de la CEEAC de 2009.

Autres acteurs et opérateurs

La **Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)**, fondée en 1976, regroupe trois pays de la région des Grands Lacs, à savoir la RDC, le Burundi et le Rwanda. Elle a son siège à Gisenyi, au Rwanda. Avec les multiples crises qui ont affecté la région, la CEPGL est restée inactive pendant plusieurs années jusqu'à sa relance officielle en 2007. Les objectifs de cette institution sont de contribuer à la consolidation de la paix et à l'intégration économique de la région, en focalisant l'action en particulier sur les domaines de l'énergie, des transports, du développement rural, de l'environnement et de l'enseignement.

Les ordonnateurs régionaux pourront recourir aux institutions spécialisées de la région et aux acteurs non étatiques (ANE) pour la mise en œuvre du PIR. Parmi les acteurs présents dans la région et qui pourront jouer un rôle dans la mise en œuvre de la présente stratégie, il y a la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique). Cette liste n'est pas exhaustive.

La **Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC)**, créée par les pays de la CEMAC en 1975, a comme objectif de promouvoir le développement économique et social des États membres, notamment par le financement des projets multinationaux et des projets d'intégration économique. Bien qu'elle constitue une institution de la CEMAC, la Banque peut participer au financement des projets intéressant à la fois un État de la CEMAC et un ou plusieurs États non membres. La BDEAC est actuellement en train de réaliser une réforme interne et de renforcer ses capacités avec l'appui de la Banque mondiale et de la France. La région a proposé que la BDEAC gère un futur fonds régional pour accompagner la mise en œuvre de l'APE, le FORAPE - Afrique centrale.

L'**OHADA**, créée en 1993, comprend 16 États (tous les pays de la CEMAC y ont adhéré et la RDC et São Tomé e Príncipe ont entamé les démarches ad hoc) et a comme objectif l'harmonisation du droit des affaires par l'élaboration et l'application de règles communes

simples, par la mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées et par l'encouragement au recours à l'arbitrage pour le règlement des différends contractuels.

3.2. ÉTAT DES LIEUX: ACQUIS ET DÉFIS DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE

3.2.1. Agenda d'intégration économique et commerciale

3.2.1.1. Politiques économiques et financières

La coopération financière en Afrique centrale dans la zone **CEMAC** est basée sur la monnaie unique, le franc CFA. Cette monnaie est arrimée à l'euro avec une parité fixe, grâce à un compte d'opération ouvert au Trésor français au bénéfice de la banque centrale, la BEAC. Ce mécanisme garantit la convertibilité de la monnaie, sa stabilité et la liberté de transfert. La coopération financière implique la participation de tous les États bénéficiant de cette monnaie aux comités dits «de la zone franc». La CEMAC dispose d'une agence de régulation et de supervision du marché financier (COSUMAF); en plus du Douala Stock Exchange, une bourse des valeurs mobilières en Afrique centrale (BVMAC) a été créée en 2005 et est opérationnelle depuis 2008.

Afin d'assurer le suivi de la convergence entre États membres de la CEMAC, un dispositif de surveillance multilatérale reposant sur une batterie de critères macroéconomiques a été mis en place. Un rapport de surveillance est produit à cet effet sur une base semestrielle. Toutefois, cette prérogative de la Commission connaît quelques défaillances, dues en particulier à l'absence et aux disparités des statistiques entre États membres, ainsi qu'au fonctionnement inadéquat des cellules nationales de surveillance multilatérale. De même, l'élaboration des programmes triennaux de convergence est toujours incomplète (jusqu'à maintenant seuls trois États l'ont élaboré). Par ailleurs, malgré le respect, dans l'ensemble, de la plupart des critères de surveillance multilatérale, il n'y a pas de convergence réelle des économies nationales.

La CEMAC a adopté un programme statistique sous-régional pour la période 2008-12 adossé sur un fonds statistique domicilié à la BEAC. Par ailleurs, la Commission de la CEMAC a engagé un ambitieux programme d'harmonisation des finances publiques, axée notamment sur une nomenclature compatible entre les États membres.

Bien que le traité de la **CEEAC** ne précise pas expressément que l'objectif est l'union économique, l'article 4 mentionne les questions monétaires et financières comme faisant partie du cadre de l'institution. Pour le moment il n'y a pas de plan d'actions dans ce domaine.

3.2.1.2. Construction du marché commun et commerce

En ce qui concerne la **CEMAC**, l'**union douanière** est, avec la monnaie commune, le domaine d'intégration le plus avancé. Elle dispose d'un Code des douanes communautaire dont la dernière révision a été adoptée en août 2001 et qui intègre les principes de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. Cependant des distorsions subsistent, notamment l'application de valeurs de référence pour des raisons liées aux pertes de recettes et à la non maîtrise des règles de l'OMC sur l'évaluation en douane par les agents des douanes et les opérateurs économiques. Le code contient également des mesures de sauvegarde ainsi qu'une procédure de règlement des différends entre les opérateurs économiques et l'administration fiscale.

Le tarif extérieur commun -TEC - (qui s'applique aux échanges des pays membres de la Communauté avec les pays tiers) déjà en place au niveau de l'UDEAC a été révisé en 2001 et

2007. La structure du TEC est formée des droits de douane (DD) et, depuis janvier 2002, de la taxe communautaire d'intégration - TCI - (redevance de 1 % pour le financement de la Communauté), conformément aux dispositions de l'article 4 du Code des douanes de la CEMAC. Les taux DD applicables aux produits des pays tiers importés dans la CEMAC sont ventilés en quatre catégories allant de 5 % pour les biens de première nécessité à 30 % pour les biens de consommation courante. Il est basé sur la nomenclature du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, version 2002. Une réflexion sur l'opportunité et les implications du passage à 3 catégories de taux est en cours. Le tarif préférentiel généralisé qui s'applique aux échanges entre les États membres a été ramené à 0 depuis 1998. La CEMAC dispose de ses propres règles d'origine.

Le tarif douanier constitue le principal instrument de politique commerciale des pays membres de la CEMAC. Tous les droits de douane appliqués sont des droits *ad valorem* et il n'existe pas de taux saisonniers ou variables, ce qui renforce la transparence du régime. Par suite des négociations du cycle d'Uruguay, la CEMAC a consolidé ses droits à un taux plafond de 80 % sur tous les produits agricoles (définition de l'OMC).

Toutefois, l'application de la réglementation n'est pas uniforme ce qui introduit un biais dans la mise en œuvre de la réforme fiscal-douanière (RFD). La double taxation persiste et le principe de la libre circulation des marchandises n'est pas en vigueur dans la CEMAC, en dépit de l'adoption du TEC.

Pour ce qui est des autres aspects du **marché commun**, la libre circulation des capitaux, des services et des personnes n'est toujours pas effective dans l'ensemble de la zone CEMAC. La libre circulation des personnes présente encore de nombreuses distorsions (nécessité pour les ressortissants de la Communauté d'avoir un visa d'entrée pour le Gabon ou la Guinée équatoriale) et il n'existe pas de marché régional du travail. Le sommet de la CEMAC de juin 2008 a décidé des mesures pour accélérer la mise en place effective de la libre circulation des personnes et la mise en circulation du passeport CEMAC au plus tard en janvier 2010.

Parmi les **règles liées au commerce**, les initiatives en cours portent sur la concurrence (mise en place du Conseil régional de concurrence) et les normes techniques (des études ont été réalisées en vue de la mise en place d'un dispositif qualité). Les États de la CEMAC sont membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Toutefois, la Charte communautaire des investissements (CCI) n'a pas joué son rôle dans l'attraction des investissements étrangers en raison des limites liées à l'exclusion de certains secteurs (pétrole, forêts, mines, tourisme) et au défaut d'harmonisation des législations nationales avec le cadre communautaire. Aussi, la CCI doit être refondue afin d'améliorer son mode opératoire et son articulation entre le niveau régional et le niveau national.

La zone de libre-échange **CEEAC** a été lancée le 1^{er} juillet 2004, et se met en place progressivement malgré les difficultés rencontrées. La présence au sein de la CEEAC de plusieurs monnaies ne facilite pas les échanges commerciaux. Par ailleurs, la zone géographique couverte par la CEEAC se superpose avec celles d'autres zones de libre-échange. L'approche de la CEEAC est de capitaliser les acquis de la CEMAC, avec laquelle un processus d'harmonisation des instruments de la politique commerciale est en cours (TEC, règles d'origine, transit, droits compensatoires et documents d'accompagnement des marchandises), notamment en ce qui concerne la RDC et São Tomé e Príncipe, qui ne sont pas membres de la CEMAC. Une étude a été réalisée en 2008 pour évaluer les implications d'une adhésion de São Tomé e Príncipe à la CEMAC et des réflexions sont actuellement en

cours. L'arrimage de ces deux pays à la configuration Afrique centrale dans le cadre de l'APE implique, à terme, qu'une zone de libre-échange soit mise en place et si possible qu'un code douanier commun soit adopté entre la RDC et São Tomé e Príncipe, d'une part, et la CEMAC, d'autre part.

Etant donné que le volet commercial de l'accord de Cotonou a expiré au 31 décembre 2007, dans le cadre des mandats reçus des États membres, la CEMAC et la CEEAC négocient un **APE régional** complet avec l'Union européenne (voir point 3.4). L'APE doit remplacer ce volet; il favorisera l'intégration régionale et le développement économique. Par ailleurs la CEMAC et la CEEAC s'appliquent à mettre en œuvre plusieurs autres **accords commerciaux**. La CEMAC projette de conclure un accord de coopération commerciale avec l'Égypte et instruit des négociations avec les États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGO). La CEEAC a organisé des rencontres de promotion des échanges commerciaux avec l'Inde. Tous les pays de l'Afrique centrale, à l'exception de la Guinée équatoriale et São Tomé e Príncipe (qui a initié les démarches d'adhésion), sont membres de l'OMC. En outre, la CEMAC est membre du Comité du commerce et du développement de l'OMC.

D'importantes barrières non tarifaires constituent de réels obstacles au **commerce intracommunautaire** en Afrique centrale, parmi lesquelles figurent les tracasseries administratives, dont la taxation des marchandises qui devraient être en libre circulation, les contrôles intempestifs le long des corridors et les coupeurs de route, le mauvais état des routes. Les pays et régions enclavés et insulaires souffrent particulièrement de ces difficultés qui pèsent sur leur développement.

Pour ce qui est de l'**application du droit des affaires (traité OHADA)**, un effort reste à faire pour diminuer les lourdeurs administratives au niveau des États. Dans ce domaine les activités devront se poursuivre, en synergie avec les initiatives nationales d'appui à la compétitivité et d'amélioration de l'environnement des affaires.

3.2.2. Développement des politiques sectorielles pour le développement durable

En matière de politiques sectorielles, on observe un certain dynamisme, notamment dans les infrastructures de réseaux (énergie, transports, télécoms), l'agriculture, le commerce et l'environnement. Dans ce cadre, les deux organisations régionales ont entamé un rapprochement de leurs programmes qui devraient, à terme, aboutir à l'harmonisation de leurs politiques.

3.2.2.1. Transports, énergie et télécommunications

Le développement d'approches sectorielles régionales est particulièrement significatif sur le plan des transports et de l'énergie, dont l'état actuel des réseaux a un impact considérable sur la compétitivité de la région.

Dans le domaine des **transports**, le secteur routier est sans doute celui qui affecte le plus directement les capacités productives et où la région gagnerait le plus en compétitivité. C'est pourquoi l'approche régionale de la CEEAC et de la CEMAC est assez développée, avec un **Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale** (PDCT - AC), adopté en 2004.

La politique d'intervention s'appuie sur un réseau structurant avec une définition de corridors de développement qui met l'accent sur le besoin de développement des échanges entre zones

côtières et zones enclavées et priorise les investissements suivant des critères de faisabilité technique, économique et financière.

Un programme pilote de facilitation du transport et du transit est en cours de mise en œuvre sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala - N'Djamena (financement partiels des travaux sur fonds BAD, BM et CE). Les leçons tirées seront appliqués sur les autres corridors, notamment Pointe Noire-Brazza-Bangui-N'djamena et Yaoundé-Brazzaville.

En ce qui concerne le corridor multimodal Pointe Noire-Brazzaville/Kinshasa-Bangui, et plus particulièrement le transport fluvial (Congo-Oubangui), un service commun à la RCA et au Congo (SCEVN) assure l'entretien des voies navigables avec la Régie des voies fluviales de la RDC (RVF). Le projet de pont rail-route sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa, qui doit être finalisé par la CEEAC, la CEMAC et les 2 États (financement des études prévu par la BAD et travaux à réaliser en Built Operate Transfer - BOT-), reste d'actualité.

En matière de **sécurité aérienne**, des initiatives sont en cours dans les différents pays en collaboration avec l'Agence pour la sécurité aérienne en Afrique et Madagascar (ASECNA) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). À cet effet, un financement pour un montant de 5 millions d'euros a été mis en place en RDC sur le 9^e FED. Une réunion des ministres des transports de la CEEAC en septembre 2008 a adopté un Plan d'action 2008-15 portant, entre autres, sur l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, la desserte aérienne et l'amélioration de la sécurité.

L'approche régionale relative à la **stratégie énergétique** s'est développée autour du *Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC)*, créé en 2003, qui regroupe à la fois les États et les compagnies électriques et est devenu un organisme spécialisé de la CEEAC en 2007. Le PEAC est responsable de la mise en œuvre et de la politique énergétique, de la coordination de l'expansion des infrastructures de la Communauté, de l'établissement des conditions légales, techniques et commerciales pour accroître les investissements et les échanges d'électricité.

La CEMAC a adopté en 2006 un plan d'action relatif à l'énergie comprenant 11 activités dont deux concernant l'énergie rurale et périurbaine ont bénéficié d'un financement de 50 % de la facilité pour l'énergie de l'UE (2008 – 2011). L'élaboration d'un schéma directeur communautaire pour le développement de l'électricité privilégiant l'hydroélectricité est prise en compte par le PER/CEMAC.

Dans le secteur des **technologies de l'information et de la communication (TIC)**, la région fait face à la faiblesse des infrastructures et des réseaux (les opérateurs cellulaires construisent leur propre backbone national), un cadre législatif en déphasage avec les évolutions rapides des TIC. En 2005, la CEMAC a élaboré la stratégie «e-CEMAC 2010» qui comporte six sous-programmes, dont deux vont être mis en œuvre: harmonisation du cadre législatif et interconnexion des réseaux par fibre optique.

En 2008, la CEEAC a défini ses objectifs dans ce domaine, traduits dans un plan d'action.

3.2.2.2. *Agriculture et sécurité alimentaire*

La stratégie agricole commune (SAC) élaborée par la CEMAC, avec l'appui de la FAO, met l'accent sur l'harmonisation des politiques agricoles, l'intensification de la production et des réformes institutionnelles. Des programmes fédérateurs ont été mis sur pied dans les domaines suivants: semences, biosécurité, pêche continentale et aquaculture, homologation des pesticides, qualité (programme qualité CEMAC) et recherche agricole.

Au niveau de la CEEAC, un Fonds spécial régional de développement agricole a été créé et une politique agricole commune (PAC) est en cours d'élaboration.

La CEMAC et la CEEAC ont élaboré, avec l'appui de la FAO, un programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) résultant de la fusion des PRSA CEMAC et CEEAC.

3.2.2.3. *Ressources naturelles renouvelables*

Le domaine des **ressources naturelles renouvelables** se présente comme fortement intégré au niveau régional, en particulier pour des raisons physiques liées à l'étendue du massif forestier, mais également du fait de la dynamique institutionnelle.

L'Afrique centrale a créé en 1999 la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) en vue de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Cette dernière a adopté en février 2005 un «Plan de convergence régional» et est devenue institution spécialisée de la CEEAC en 2007. Elle fédère l'ensemble des organisations régionales du secteur.

Créé en 2000, le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) a été mandaté par la COMIFAC pour appuyer la gestion des aires protégées.

En 2002, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) a été lancé pour fédérer tous les acteurs étatiques, non étatiques y compris les bailleurs.

La CEEAC a été désignée par l'UA pour assurer la mise en œuvre de l'initiative «Environnement» du NEPAD, notamment son plan d'action pour l'Afrique centrale, et a adopté en 2007 un document de politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

La CEMAC a élaboré un projet de plan d'action environnemental (PAE), dont les grands axes visent la gestion rationnelle des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles. Une réglementation sous-régionale sur la protection de la couche d'ozone a été adoptée. Elle est basée sur le contrôle des importations de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et s'appuie sur la coopération entre les services nationaux de l'environnement et des douanes.

Dans le secteur de la **pêche**, la coopération régionale entre les États relève du Comité régional des pêches (COREP) créé en 1984 et devenu en 2007 un organisme spécialisé de la CEEAC. Un plan d'action stratégique élaboré avec l'appui de la FAO a été adopté en 2008, avec des actions au niveau de la surveillance des ressources halieutiques ainsi que des réglementations sur l'allocation et l'exploitation des ressources. Dans ce cadre, la CEMAC, a réalisé deux études: l'une sur la commercialisation des produits halieutiques en zone CEMAC et São Tomé e Príncipe et l'autre sur la pêche continentale et l'aquaculture en zone CEMAC, en collaboration avec la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA).

En matière de gestion des **ressources en eau**, la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), créée en 1999, est chargée de la gestion de ce bassin hydrographique.

La CEEAC a adopté en 2006 la création d'un cadre approprié de coordination et d'harmonisation des activités en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Elle a confié à la CICOS la mission de représenter les intérêts des pays donateurs dans le projet de transfert des eaux du Congo-Oubangui vers le lac Tchad. Au niveau de ce dernier, la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) participe à la mise en œuvre du programme intégré des ressources en eau de ce lac.

3.2.2.4. *Éducation, recherche, culture et affaires sociales*

En matière d'éducation, de culture et d'affaires sociales, parmi les principales orientations de la CEMAC figurent: i) la construction de l'Espace CEMAC de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, y compris la réforme Licence-Master-Doctorat, fondé sur l'idée de pôles d'excellences; ii) la formation à distance des enseignants en se fondant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication; iii) la mise en œuvre d'une réponse concertée au VIH/SIDA en milieu universitaire et la définition d'une politique en faveur des populations vulnérables; iv) l'élaboration d'une stratégie en faveur des travailleurs migrants. Une politique régionale en matière de recherche, science et technologie doit encore être développée.

Dans le domaine de la recherche, notamment la recherche appliquée au développement (R&D), une politique régionale a été définie. La CEMAC a adopté un document de programmation qui dresse une liste des projets de R&D envisagés et le Centre africain de recherche sur la banane et la banane plantain (CARBAP) a été reconnu par la CEMAC comme centre d'excellence.

La CEEAC a également pour objectif dans ce domaine de développer la mobilité des enseignants et étudiants et de réduire le déficit existant dans l'enseignement scientifique.

3.2.2.5. *Industrie*

Dans le domaine de l'industrie, la CEMAC a adopté en 2006 une feuille de route sur le développement industriel dans le cadre de *l'Initiative du renforcement des capacités productives en Afrique centrale* (IRCPA) du NEPAD. L'objectif vise à améliorer les performances industrielles et l'emploi, à travers l'harmonisation et l'intégration des activités industrielles au sein de la région, l'utilisation optimale des chaînes de valeur dans les secteurs clés, l'augmentation de la productivité. Une première étude d'identification de besoins et activités pour la mise en œuvre d'actions dans ce domaine a été entreprise en liaison avec l'ONUDI.

3.2.3. *Construction de l'agenda d'intégration politique*

Dans le cadre de la relance de ses activités, en 1999, la CEEAC a été chargée de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale. Institution de référence de l'Union africaine dans ce domaine, la CEEAC a un rôle à jouer, qui est prévu par le protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La Conférence des Chefs d'État d'octobre 2007 a décidé de donner une nouvelle impulsion à la mission de la CEEAC en matière de paix et de sécurité, en l'inscrivant en tête des priorités de son action.

La CEEAC a créé en 1999 un Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX) avec pour mandat de prévenir et résoudre les conflits et de mener les actions nécessaires à la préservation et consolidation de la paix et de la sécurité. Le COPAX est l'organe de concertation politique et militaire des États membres de la CEEAC et est appuyé par une

structure de préparation et de planification des décisions, la Commission de défense et de sécurité (CDS). Le COPAX a retrouvé une certaine dynamique en 2008.

Au sein du département chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité (DIHPSS), une direction des actions politiques et diplomatiques (DAPD) a été établie. Une unité d'appui aux processus électoraux dans les États membres a été créée en novembre 2005. Un *Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale* - MARAC - a également été créé en 2007 et est en phase de développement.

La *Force multinationale de l'Afrique centrale* (FOMAC), dont l'état-major régional est à Libreville, est en phase de mise en œuvre opérationnelle. Elle est présente depuis juillet 2008 en RCA sous le mandat MICOPAX, succédant à la FOMUC, force gérée par la CEMAC depuis 2002 avec des effectifs du Gabon, du Congo et du Tchad et dans la dernière phase du Cameroun. Depuis janvier 2009, la MICOPAX a un mandat multidimensionnel.

Par ailleurs, il existe un pacte de non-agression (1996), ainsi qu'un pacte d'assistance mutuelle (2000) dont la vocation est de promouvoir l'organisation d'une sécurité collective en Afrique centrale.

Au niveau de la CEMAC, un pacte de non-agression, de solidarité et d'assistance mutuelle entre les États membres a été conclu en février 2005. Il est assorti d'un accord d'extradition entre les États membres. La Force multinationale de la CEMAC en RCA (FOMUC) a sécurisé les élections et, depuis 2005 jusqu'au passage de la responsabilité à la CEEAC, a appuyé les efforts de rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire centrafricain.

3.3. PROCHAINES ÉTAPES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Les prochaines étapes intègrent les difficultés d'ordre politique et structurel, ainsi que celles liées à l'état encore embryonnaire du processus d'intégration régionale et à l'application des dispositions communautaires par les États membres. En définitive, la dynamique régionale dépend de la capacité des institutions à œuvrer dans le sens d'une convergence politique et des économies nationales vers une logique communautaire. Par ailleurs, l'APE régional complet en cours de négociation constituera un autre paramètre important de l'approfondissement de l'intégration régionale.

L'un des obstacles majeurs à l'institutionnalisation du cadre régional demeure le caractère fluctuant des contours de la région. Cette géométrie variable permet une multiplicité de définitions légitimes de la région tout en suscitant des risques que des processus parallèles se développent et amoindrissent les efforts d'approfondissement de l'intégration régionale. Malgré ces problèmes, les deux CER continuent d'œuvrer pour accroître leur coordination et leur harmonisation.

La réforme institutionnelle de la CEMAC, initiée en 2005, a été confirmée par certaines mesures déjà réalisées (comme la transformation du Secrétariat exécutif en Commission et le renforcement en ressources humaines). Les mesures principales visant le renforcement de la compétence communautaire, la mise en œuvre effective des dispositions communautaires et en particulier la mise en place complète du marché commun (et notamment la libre circulation des personnes) constituent des éléments essentiels des prochaines étapes du processus d'intégration. A cela on peut ajouter l'élaboration du Programme économique régional (PER),

la sécurisation des sources de financement communautaires et la redynamisation du Fonds de développement communautaire (FODEC).

Suite à sa relance, il y a environ 10 ans, la CEEAC entre dans une phase importante de son développement, particulièrement en ce qui concerne son mandat en matière de paix et de sécurité, domaine pour lequel elle constitue l'organisation de référence pour l'Afrique centrale. Les prochaines années verront le développement de l'architecture panafricaine de paix et de sécurité en Afrique centrale, ainsi que le développement de la mission de paix en RCA (MICOPAX), gérée par la CEEAC. La Conférence des Chefs d'État de 2007 a décidé de retenir jusqu'en 2015 trois axes prioritaires d'activité: la paix, la sécurité et la stabilité; les grandes infrastructures, notamment de transport (PDCT-AC); l'énergie, l'eau et l'environnement.

Dans le cadre des prochaines étapes de l'intégration régionale en Afrique centrale, le processus de rationalisation et d'harmonisation entre les deux organisations régionales (CEEAC et CEMAC) sera un des éléments décisif pour atteindre des résultats durables. Les évolutions positives en ce sens, comme par exemple la construction de l'union douanière CEEAC à partir des acquis de la CEMAC, ainsi que le transfert de la gestion de la force de paix en RCA à la CEEAC, devront se poursuivre. En cohérence avec ce processus fondamental de rationalisation, le renforcement des capacités aussi bien au niveau régional qu'au niveau des administrations nationales, constitue un élément essentiel de la réussite des prochaines étapes de l'intégration régionale.

3.4. COHÉRENCE ENTRE L'APE ET L'AGENDA D'INTÉGRATION RÉGIONALE

Les pays de la région Afrique centrale ont mandaté la Commission de la CEMAC et le Secrétariat général de la CEEAC pour les représenter lors des négociations de l'accord de partenariat économique avec l'UE. En effet, le volet commercial de l'accord de Cotonou a expiré au 31 décembre 2007. L'APE en négociation doit remplacer ce volet dans une perspective d'intégration régionale et de développement économique.

En décembre 2007, le Cameroun a paraphé un accord intérimaire vers un APE complet, concrétisé par une signature en janvier 2009. Les négociations continuent néanmoins sur une base régionale avec l'objectif de disposer d'un accord régional complet.

Face à des économies peu intégrées et à un commerce intra régional limité, l'un des objectifs principaux de l'APE est de créer les conditions d'un renforcement de l'intégration des économies de la région et de l'accroissement du commerce intra régional, notamment par l'harmonisation des règles liées au commerce et leur mise en œuvre effective. La mise en place de règles d'origine plus flexibles qui répondent aux besoins spécifiques de la région devrait également permettre de meilleures synergies économiques entre les économies de la région.

L'APE ouvre des opportunités pour les pays de la région et constitue également un instrument «d'engagement conjoint» et d'action concertée entre l'Afrique centrale et l'UE pour accélérer la réduction des obstacles au commerce et renforcer le processus d'intégration régionale. Il y a une cohérence claire entre l'APE et l'agenda d'intégration, notamment pour la CEMAC qui dispose d'un arsenal réglementaire assez abouti dans de nombreux domaines (concurrence, union douanière, investissement).

L'harmonisation douanière déjà entamée entre la CEMAC et la CEEAC prend particulièrement en compte la RDC et São Tomé e Príncipe qui font partie de la configuration de l'APE de l'Afrique centrale. Elle constitue également des défis pour tous les pays de la région. Face aux faiblesses structurelles, au manque de compétitivité des économies de la région et à un milieu des affaires peu favorable, les opportunités de marché qui s'ouvrent avec l'APE seront mieux exploitées si les contraintes au niveau de l'offre sont assouplies par des mesures d'appui à la mise à niveau des secteurs productifs, à l'amélioration du cadre des affaires et des infrastructures. Dans cette perspective, au cours des négociations APE, un Document d'orientation conjoint Afrique centrale/Union européenne (DOC) a été signé par les deux parties. Il a pour objectif la recherche de synergies entre les engagements mutuels agréés dans l'APE et les instruments de coopération en vue de soutenir «un accroissement quantitatif et qualitatif des biens et services produits et exportés par l'Afrique centrale», avec l'indication des domaines prioritaires.

Un Fonds régional APE - le FORAPE - est envisagé pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des appuis liés à l'APE (provenant de la CE, des États membres de l'UE, des États membres de la région, des organisations internationales et d'autres bailleurs potentiels). À cet effet, un texte constitutif est en cours de préparation et devrait être présenté à la XIV^e Conférence des Chefs d'État de la CEEAC prévue en 2009.

4. APERÇU DU PARTENARIAT AFRIQUE CENTRALE ET COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE PASSÉ ET PRÉSENT

4.1. COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE: ANALYSE DES RÉSULTATS, ENSEIGNEMENTS ET EXPÉRIENCES

4.1.1. *Présentation synthétique des programmes en cours*

Depuis 1995, la Commission européenne a engagé un montant total de 254 millions d'euros au titre de la coopération régionale avec l'Afrique centrale. Le secteur du transport est de loin le plus important avec 62 % des engagements totaux, suivi par le secteur des ressources naturelles avec 22 % des engagements. La mise en œuvre effective des appuis à l'intégration économique et à la paix et la sécurité a débuté avec le PIR du 9^e FED à partir de 2006.

Le PIR du 9^e FED, d'un montant de 55 millions d'euros, comprend 4 programmes régionaux principaux.

- **PAIRAC - Programme d'appui à l'intégration régionale** (16 millions d'euros), sous la responsabilité de la CEMAC. Le PAIRAC est le premier programme d'envergure comportant une AT importante en appui au processus d'intégration régionale, et plus particulièrement à la convergence économique et commerciale, aux négociations APE, et au renforcement institutionnel dans le contexte des réformes de la CEMAC. Après un démarrage lent, dû aux difficultés de mobilisation des différents acteurs de ce programme complexe, qui s'est traduit par des résultats mitigés au terme de la première phase, le PAIRAC a atteint sa vitesse de croisière grâce à une réorganisation interne et à une implication plus soutenue des bénéficiaires.
- **FASTRAC - Programme d'appui à la facilitation du transport** (12,5 millions d'euros) sous la responsabilité de la CEMAC: renforcement des douanes et interconnexion Sydonia, amélioration de la chaîne de transit régional, construction de 2 postes-frontières juxtaposés, observatoire des pratiques anormales. Le projet a connu une bonne évolution et a démontré la pertinence de son approche pour la région. La philosophie des interventions et du pilotage a permis aux États membres d'adopter des solutions régionales: il faut noter que les besoins de concertation, très consommateurs en ressources humaines, sont en même temps fondamentaux et ont un impact sur la mise en œuvre du projet.
- **PAPS - Programme d'appui à la paix et à la sécurité** (4 millions d'euros) sous la responsabilité de la CEEAC: mise en place de sa structure de paix et de sécurité (en cohérence avec l'architecture panafricaine). En plus d'un appui institutionnel, il couvre entre autres l'établissement du mécanisme d'alerte rapide, le développement des capacités de prévention des conflits et de médiation politique et l'appui à la société civile active dans le domaine. Démarré début 2007, le projet a maintenant acquis sa vitesse de croisière avec de premiers résultats positifs, notamment au niveau institutionnel.
- **ECOFAC - Programme régional de gestion des ressources naturelles d'Afrique centrale** (38,15 millions d'euros, dont 14 sur PIR Afrique centrale). Le projet a une composante régionale, constituée d'un appui direct à la mise en œuvre du plan stratégique du Réseau des aires protégées de l'Afrique centrale (RAPAC) et sept composantes nationales. Depuis le début des années 90, le programme ECOFAC a permis

l'identification et la sauvegarde d'un réseau d'aires protégées, dont plusieurs sont désormais classées comme sites du patrimoine mondial, et la mobilisation des partenaires au développement autour des enjeux environnementaux de l'Afrique centrale. Le programme a participé à l'émergence d'un esprit d'intégration régionale matérialisé par la COMIFAC, institution qui aura un rôle fondamental dans la gestion des interventions dans ce domaine. Compte tenu de la structure du financement (PIN et PIR), le projet est géré par l'ON du Gabon et, en vue d'une performance accrue de ce programme, l'information et l'implication des OR doivent être améliorées.

4.1.2. Enseignements tirés

L'intégration régionale constitue un processus long et complexe avec de nombreuses parties prenantes que la définition des projets doit prendre en compte.

Les principales leçons découlant de la mise en œuvre du 9^e FED pour la stratégie de coopération du 10^e FED sont:

- la nécessité d'accompagner à son rythme la région Afrique centrale dans son processus d'intégration, et de tenir compte de la capacité des institutions régionales à mettre en œuvre les programmes, entre autres par un appui institutionnel adapté;
- l'importance d'un dialogue politique régulier entre les parties prenantes (dont les ordonnateurs nationaux) afin de rendre la coopération plus performante;
- la définition claire et préalable des responsabilités institutionnelles et opérationnelles des différents intervenants dans la mise en œuvre des actions.

L'évaluation de la coopération régionale en Afrique centrale (décembre 2006) indique que la pertinence de la stratégie est globalement satisfaisante, avec une prise en compte indirecte des aspects relatifs à la réduction de la pauvreté. La cohérence et la complémentarité entre le PIR et les PIN sont restées faibles à l'exception du secteur des ressources naturelles. De plus, la gouvernance n'avait pas été considérée comme un thème transversal dans la stratégie, alors qu'elle constitue un problème important de la région. Dans le secteur des transports et celui des ressources naturelles, de bons résultats ont été obtenus sur le plan de l'efficacité et de l'impact. Cependant, la coordination et la complémentarité des activités de coopération ont posé des problèmes, la durabilité n'est pas garantie et l'efficacité est considérée comme insuffisante.

L'évaluation recommande également d'accorder une place centrale à la gouvernance et au secteur privé dans la stratégie régionale et de renforcer la cohérence entre les aspects politiques, économiques et de développement.

L'évaluation a aussi souligné le besoin d'une meilleure utilisation de l'assistance technique et la nécessité d'améliorer la qualité des études. Dans la mise en œuvre, le transfert d'expertise aux bénéficiaires de la région doit être privilégié. Ces recommandations sont intégrées dans le présent DSR/PIR.

4.2. COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS DE LA CE

Le montant des appuis régionaux de la CE hors PIR pour la région est estimé à plus de 50 millions d'euros sur la période des 8^e et 9^e FED. La plus grande partie est constituée par des lignes budgétaires horizontales thématiques, principalement celles liées aux bananes, à l'environnement et aux forêts. À cela s'ajoutent les programmes et facilités «tous ACP».

Les évaluations réalisées ont montré une bonne complémentarité des instruments de financement dans les secteurs des transports et des ressources naturelles. Par exemple, les projets financés par les lignes budgétaires, le STABEX et les PIN, qui s'articulent autour des programmes ECOFAC, étaient complémentaires aux dynamiques régionales du secteur de l'environnement. De même, dans le secteur des transports, des axes routiers régionaux ont été financés à la fois sur les ressources du PIR, des PIN et du STABEX, grâce à une bonne synergie.

Ces dernières années un effort de complémentarité a été également réalisé dans le domaine de l'intégration économique et commerciale et en matière de paix et de sécurité.

- Dans le cadre des programmes «tous ACP», une complémentarité existe avec les programmes dans le domaine du **commerce** (notamment *Trade.Com*) en appui aux négociations APE, au renforcement des capacités et à la formulation des politiques commerciales auprès des organisations régionales et des administrations nationales.
- Dans le secteur des **ressources naturelles**, des fonds ont été mobilisés sur les lignes budgétaires pour soutenir des actions innovantes et accompagner le processus d'intégration régionale. Ainsi, le programme d'appui aux écoles ENEF (École nationale des eaux et forêts - Gabon) et ERAIFT (École régionale d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux - RDC), la structuration du RIFFEAC (Réseau des instituts de formation forestière et environnementale de l'Afrique centrale) et le projet «tous ACP» FORENET de recherche forestière constituent la première ébauche d'un réseau sous-régional en matière de recherche forestière. Enfin, les programmes DACEFI (Développement d'alternatives communautaires à l'exploitation forestière illégale) et CAWHFI (Central Africa World Heritage Forest Initiative) innovent sur des thématiques telles que la gestion communautaire des forêts et la gestion transfrontalière des aires protégées. La ligne budgétaire a permis aussi le lancement de l'Observatoire de forêts de la région avec l'appui technique du Centre commun de recherche (CCR) d'Ispra et le cofinancement de la France, de l'Allemagne et des USA.
- L'appui apporté par la **facilité de soutien à la paix** pour l'Afrique à la Force multinationale de la FOMUC (CEMAC), devenue MICOPAX (CEEAC), a permis de répondre aux nécessités de gestion de crise immédiate en favorisant une approche régionale. La facilité de soutien à la paix appuie aussi le renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC dans le cadre de la construction de l'architecture africaine de paix et de sécurité, en complémentarité avec les appuis du PIR. Il s'agit notamment de soutiens dans les domaines suivants: alerte rapide, brigade régionale dans le cadre de la force africaine en attente, renforcement des capacités administratives et financières et soutien au renforcement des relations avec l'UE via un officier de liaison de la CEEAC auprès de l'UA.
- Les **facilités pour l'eau et pour l'énergie**: la CEMAC et la «facilité africaine de l'eau» ont bénéficié d'un financement des facilités pour l'énergie et pour l'eau pour l'électrification des zones périurbaines et pour l'appui à la gestion de l'eau. Une

assistance technique a été également financée par cette facilité en faveur du Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), en vue de renforcer la capacité technique, de planification, et de régulation. Une complémentarité entre ces projets et les appuis prévus dans le PIR du 10^e FED est particulièrement à rechercher.

- Une **facilité pour la lutte contre les catastrophes naturelles** a été mise en place afin de mettre à la disposition de la région des outils adaptés dans ce domaine. En Afrique centrale, les activités seront mises en œuvre par la CEMAC en étroite coordination avec la CEEAC. Le lancement des actions est prévu en 2009.
- En ce qui concerne **l'éducation supérieure, les sciences et technologies**, la CE met à disposition différents programmes de renforcement des capacités: le programme "EduLink" pour les compétences institutionnelles et l'intégration en matière d'enseignement supérieur; le programme "Erasmus Mundus" qui favorise la mobilité des étudiants, doctorants et enseignants des pays ACP vers l'UE et le programme "Nyerere" les échanges entre les universités ACP; le programme pour les innovations et le renforcement des capacités scientifique et techniques (PSTICB) qui vise renforcer également la masse critique nécessaire à la participation des pays au "programme cadre" de l'UE (FP7) et à ses instruments de coopération.
- Dans le domaine de la **recherche**, des financements communautaires ont été attribués à des centres de compétence régionaux, comme le Centre régional de recherche sur la banane plantain (CARBAP), créé en 2001 à Yaoundé par un accord intergouvernemental entre le Cameroun, la RCA, la RDC, la Guinée équatoriale et le Gabon. Le projet vise à renforcer la capacité des acteurs des filières des produits de base, des petits producteurs jusqu'aux représentants gouvernementaux, à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies durables.
- L'appui de la **BEI** a été proposé dans plusieurs pays de la région. En outre, deux prêts globaux sont en cours en faveur de la BDEAC pour le refinancement de prêts aux entreprises privées de la zone CEMAC (50 millions d'euros), une facilité de garantie pour le partage de risque et la mise en place de pépinières d'entreprises.

Dans le cadre du 10^e FED, la complémentarité avec les différents instruments (notamment «intra ACP») sera renforcée. Une attention particulière sera apportée au **partenariat UE-Afrique pour les infrastructures**, qui établit un cadre pour le financement des infrastructures d'interconnexion régionales dans le cadre du NEPAD. Dans ce montage, le PIR jouera un rôle catalyseur pour mobiliser les ressources du fonds fiduciaire créé dans le cadre de ce partenariat.

4.3. PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET DES AUTRES DONATEURS

4.3.1. Les bailleurs

Les bailleurs sont encore peu présents pour soutenir le processus d'intégration régionale de l'Afrique centrale. Parmi les plus actifs, on peut mentionner, entre autres, la Commission européenne, la BEI, la BAD, la Banque mondiale, l'ACBF, l'Allemagne, la France, le CCI.

Le secteur des transports constitue la priorité de la Banque Mondiale, qui s'oriente également vers des appuis institutionnels aux organisations et aux banques régionales.

La France a mobilisé un appui du fonds de solidarité prioritaire de 683 000 euros, pour l'approfondissement de la convergence macroéconomique et la surveillance multilatérale en

zone CEMAC. Ces actions sont complémentaires de celles envisagées dans le cadre du PAIRAC. Elle va appuyer la région dans la mise en place du PER (Programme économique régional) de la CEMAC à hauteur de 20 millions d'euros par an.

La France appuie également la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité: un officier de liaison français est en poste auprès de la CEEAC depuis janvier 2006 pour conseiller le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint chargé du département «Paix et sécurité». La France fournit l'appui logistique nécessaire à la MICOPAX, et d'autres États membres de l'UE envisagent des appuis ponctuels à la MICOPAX et au MARAC.

La Banque africaine de développement (BAD) est présente dans la région dans le secteur des transports, de l'interconnexion des réseaux électriques nationaux et de la sécurité alimentaire. Elle intervient également en appui à la CEEAC pour le renforcement des capacités institutionnelles (dont la révision de l'organigramme général de la CEEAC et certains travaux d'aménagement d'infrastructure). Un nouveau programme pluriannuel 2009-13 est en voie d'adoption et appuiera la CEEAC, entre autres, dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles, des infrastructures de transport et des douanes, ainsi que dans la logique de mise à niveau des pays CEEAC non CEMAC par rapport aux acquis de la CEMAC. Une subvention de 27,28 millions d'unités de compte a été accordée pour la mise en œuvre du programme de conservation des écosystèmes d'Afrique centrale. La BAD, avec la France et la Banque Mondiale appuient également le renforcement de la BDEAC.

L'African Capacity Building Foundation (ACBF) fournit un appui institutionnel à la CEEAC (RENFOR: 2 millions de dollars des États-Unis) en matière de NTIC, de commerce et douanes, d'agriculture et d'éducation.

Le projet RE-CEMAC de l'ACBF appuie également la CEMAC depuis 2004, en matière de politique commerciale et de négociations commerciales multilatérales. Le projet a été reconduit pour 2009-2013 à hauteur de 2 millions de dollars des États-Unis.

Le Centre du commerce international (ICT) appuie la CEEAC pour un montant d'environ 3,2 millions de dollars des États-Unis pour le renforcement des capacités institutionnelles en matière de commerce et du secteur privé.

La coopération allemande appuie la CEMAC depuis novembre 2007 avec une subvention de 3 millions d'euros pour soutenir ses États membres dans le cadre du renforcement de la gouvernance dans le secteur des matières premières (REMAP), et de la transparence des industries extractives (REMAP-CEMAC) découlant de l'initiative Blair. D'autres financements sont prévus à partir de 2009 dans les domaines de l'environnement (12 millions d'euros), la santé (19 millions d'euros) et l'APE (2 millions d'euros).

La principale économie émergente intervenant en Afrique centrale est la Chine, qui cible ses actions au niveau bilatéral, dans les domaines des infrastructures, des industries minières et de l'exploitation forestière. Les autres économies émergentes n'ont pas encore établi de stratégie de coopération au niveau régional.

4.3.2. La coordination

Globalement, il existe des initiatives de coordination des bailleurs de fonds, même si elles ne sont pas encore structurées et régulières.

Au niveau des institutions, la CEEAC et la CEMAC mènent des efforts de coordination des programmes en cours, qui devront être renforcés avec l'augmentation de l'aide et des partenaires.

Au niveau des ordonnateurs nationaux et des acteurs non étatiques, la coordination envisagée en début de processus de programmation n'a pas encore eu lieu. Elle devra être renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du PIR 10^e FED, grâce notamment à la mise en place d'un nouveau mécanisme de coordination.

Au niveau sectoriel

Intégration économique et commerciale: la coordination est effective notamment avec la France (au niveau CEMAC) et avec la BAD (au niveau CEEAC). Cette coordination devra être ultérieurement structurée et renforcée dans le cadre de la préparation et mise en œuvre de la feuille de route de l'agenda d'intégration régionale de la région, telle que visée au point 6.3 ci-après, ainsi que dans le cadre de l'initiative «Aide au commerce».

Transports: une démarche commune a été engagée par la CE, la Banque mondiale et la BAD autour du programme de facilitation des transports de l'Afrique centrale. Dans ce contexte, de nombreuses complémentarités ont été établies permettant de réaliser des projets communs (route Bouar-Garoua Boulai; route Garoua Boulai-Ngaoundéré; stratégie d'intervention en matière de transit). Dans le domaine fluvial, une coordination existe avec la France et l'Allemagne dans le cadre de l'appui à la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) depuis 2005 et entre la CE et la France en ce qui concerne le SCEVN (Service commun d'entretien des voies navigables) depuis 1974.

Ressources naturelles: le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) regroupe 34 organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue d'améliorer la coordination de leurs programmes et politiques. Le PFBC reconnaît la COMIFAC comme organe central de coordination. Sous l'égide de la COMIFAC, les partenaires se concertent dans le cadre d'un Comité consultatif régional qui se réunit une à deux fois par an, animé par un facilitateur (l'Allemagne depuis octobre 2007). Des groupes thématiques de concertation (financement durable, formation, biodiversité, gouvernance forestière, etc.) ont également été mis en place. La CE travaille avec les États membres pour que la mise en place des accords volontaires de partenariat concernant le FLEGT (*Forest law enforcement, governance and trade*) se réalise de façon coordonnée.

Paix et sécurité: la coordination est réalisée entre les partenaires qui fournissent les appuis dans ce domaine, à savoir la CE et la France; elle devra être davantage consolidée avec le développement des initiatives de la région dans ce domaine.

4.4. COHÉRENCE AVEC LES AUTRES POLITIQUES DE LA CE

La cohérence de la coopération régionale de l'Afrique centrale avec les autres politiques de la CE est plus particulièrement visible dans les domaines de la paix et de la sécurité, du commerce, de l'environnement et de la pêche, des transports et de l'énergie. D'autres aspects concernent les migrations, les sciences et technologies, ainsi que les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS).

La cohérence entre la politique commerciale communautaire et la stratégie de coopération est approfondie et garantie notamment dans le cadre de la négociation de l'APE, actuellement en

cours, et de sa mise en place future. Le PIR (en complémentarité avec les PIN) appuiera en particulier certains domaines liés à la mise en œuvre de l'APE.

Dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), le dialogue politique institutionnalisé avec la CEEAC a démarré en 2008. L'UE a suivi avec attention l'évolution de la situation politique et est en dialogue permanent avec les pays de la région. L'appui à la FOMUC/MICOPAX, de même que le projet d'appui à la CEEAC en matière de paix et de sécurité financé sur le PIR 9^e FED, ainsi que les appuis prévus dans le domaine sur ce PIR, renforcent les conditions pour un dialogue politique.

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles renouvelables, l'important appui fourni par la CE à la région dans le domaine forestier et les initiatives en cours au niveau régional concrétisent la cohérence entre les politiques européennes. Les appuis fournis contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique. La cohérence est présente également au niveau de la gouvernance, et des accords volontaires de partenariat FLEGT sont en préparation ou mis en œuvre dans plusieurs pays de la région.

Des accords bilatéraux de partenariat de pêche sont signés avec le Gabon et São Tomé e Príncipe et tiennent compte des objectifs des politiques de développement dans ce domaine. Une fraction de la contribution financière est destinée au financement d'actions d'appui à la politique sectorielle de la pêche et fait l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Sur le plan des mesures sanitaires et phytosanitaires - SPS, des initiatives sont aussi en cours par la CE. L'objectif est d'augmenter la cohérence des politiques européennes, en ce qui concerne la qualité des aliments, avec les politiques de soutien au commerce, ainsi que développer les capacités des pays ACP dans ce domaine. En particulier, dans le secteur d'exportation des produits halieutiques vers l'UE, les diverses actions conjuguées de la CE sont appelées à contribuer à améliorer le cadre normatif en matière de qualité sanitaire.

Pour ce qui est des infrastructures de transport et d'énergie, le renforcement de la cohérence des politiques est développé dans le cadre du PIR, ainsi qu'à travers le Partenariat UE-Afrique en matière d'infrastructures. La problématique de la sécurité aérienne est à considérer, compte tenu de l'évaluation négative de certaines compagnies de la région par la CE et de l'établissement d'une liste noire avec interdiction de voler dans l'espace aérien européen. Cela a contribué fortement à la sensibilisation des autorités nationales sur la gravité des problèmes qui sont devenus une préoccupation régionale. Des appuis institutionnels pourront être envisagés afin d'appuyer le processus de renforcement des capacités permettant de relever le niveau de la sécurité aérienne, en collaboration avec la DG TREN de la CE et l'EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne). Un programme de navigation par satellite, envisagé dans le cadre du partenariat UE-Afrique, pourrait offrir des avantages pour la navigation aérienne.

Plus spécifiquement pour l'énergie, le partenariat UE-Afrique sur l'énergie renforce l'initiative «Énergie de l'UE pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable». Par ses richesses énergétiques (hydroélectrique, pétrole, gaz, etc.) et ses besoins en investissements, l'Afrique centrale est une région clé dans le cadre de ce partenariat.

Au niveau des migrations, la région n'enregistre pas des mouvements très importants vers l'extérieur, mais certains pays sont touchés par le phénomène, quoique selon des dynamiques assez différentes (le Cameroun en tant que pays d'origine vers l'Europe, avec des flux qui

transitent notamment par le Nigéria et le Niger; le Tchad en tant que pays d'origine vers la Libye, ainsi que - dans les provinces orientales- comme pays de destination des demandeurs d'asile provenant du Soudan et ensuite en transit vers la Libye). Les appuis pour l'établissement des postes-frontières et du marché commun en Afrique centrale contribueront à une meilleure gestion des flux migratoires.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, les sciences et technologies, la cohérence des politiques sera appuyée et recherchée également dans le cadre des différents programmes de la CE destinés à renforcer les capacités en Afrique et à développer les réseaux. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, une synergie sera recherchée avec l'effort engagé dans le cadre du partenariat EU-Afrique sur "Science, société de l'information et espace", notamment le projet pour l'harmonisation des cadres réglementaires des télécommunications en Afrique.

5. STRATÉGIE DE RÉPONSE

5.1. APPROCHE GÉNÉRALE

La stratégie de coopération contribue à répondre aux principaux enjeux et défis de la région. En ligne avec la coopération développée dans le PIR du 9^e FED, elle continuera à aborder les questions de paix et de sécurité, d'intégration économique et commerciale, de gestion des ressources naturelles renouvelables, tout en capitalisant les acquis existants. Ces domaines sont en cohérence avec les priorités de coopération de la CE.

Par rapport au 9^e FED, l'appui à la paix et à la sécurité est considérablement renforcé, en ligne avec les nouveaux objectifs et le rôle des organisations régionales en la matière. De même, en ce qui concerne l'intégration économique et commerciale, les aspects liés au renforcement de la compétitivité et du secteur privé sont davantage développés, en cohérence avec les priorités exprimées par la région dans le cadre des négociations APE.

La stratégie de coopération proposée tient compte du **contexte politique** dans la région et de l'objectif primordial d'établir une stabilité durable. À cet effet, en plus du renforcement de la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, le dialogue politique entre l'UE et l'Afrique centrale devra être aussi développé.

L'appui à la **gouvernance**, problématique essentielle au niveau de la région, est intégré dans sa dimension régionale dans chaque domaine de coopération. Cette problématique se retrouve de manière spécifique (par ex. appui aux capacités régionales d'observation électorale, à la gestion des ressources forestières et à l'amélioration du cadre des affaires) et générale (par ex. appui au renforcement des institutions régionales).

Dans cette même perspective, la stratégie intègre les concertations au niveau de l'Union africaine en vue de la **rationalisation des communautés économiques régionales**. Elle entend appuyer ce processus de rationalisation, d'harmonisation des politiques et de convergence des organisations régionales en Afrique centrale.

De même, la stratégie s'inspire du **bilan du processus d'intégration régionale et des mandats et des programmes d'action des organisations régionales** de l'Afrique centrale. Elle tient également compte à la fois des aspects institutionnels de l'intégration régionale et des spécificités de l'économie réelle, ainsi que des besoins de l'ensemble des acteurs participant au processus d'intégration, en cohérence avec les priorités du Partenariat Afrique - UE.

Par ailleurs, les orientations de la **Communication «Intégration régionale pour le développement des pays ACP»** adoptée par la CE en octobre 2008 y sont intégrées. La communication présente la perspective de l'UE pour les objectifs en matière d'intégration régionale (stabilité politique, développement économique, biens publics régionaux) et propose cinq domaines prioritaires pour la coopération⁶.

⁶ Renforcer les institutions régionales; créer des marchés régionaux intégrés; soutenir le développement des entreprises; connecter les réseaux d'infrastructures régionaux; développer les politiques régionales pour le développement durable.

La stratégie tient particulièrement compte des avancées **de la négociation APE** et des mesures d'accompagnement qui ont été identifiées (voir le "Document d'orientation conjoint - DOC). Ces besoins seront approfondis et priorisés par la région, et constitueront la base pour les paquets d'aide au commerce auxquels le PIR contribuera.

Les leçons apprises de **l'évaluation de la coopération régionale** conduite en 2006 et lors de la mise en œuvre du PIR du 9^e FED ont été intégrées pour améliorer la performance de cette stratégie, en particulier en ce qui concerne les capacités institutionnelles, la coordination et le renforcement du dialogue entre les partenaires.

Comme il s'agit d'une approche régionale, la stratégie de réponse devra se concentrer sur les aspects et actions ayant une portée et un impact régionaux, tout en accordant une attention particulière au rôle et à l'effective implication des acteurs nationaux, ainsi qu'à l'amélioration des synergies entre les niveaux national et régional.

La stratégie d'intégration de l'Afrique centrale va au-delà du cadre temporel et financier du PIR du 10^e FED. Cette stratégie constitue un cadre global d'intervention au sein duquel l'ensemble des partenaires au développement peut intervenir.

5.2. PRIORITÉS DE LA RÉGION

Face aux enjeux de l'intégration régionale et du développement, la région a élaboré différentes stratégies qui constituent sa réponse pour les années à venir. Ces stratégies reflètent la volonté de la région d'approfondir ensemble les politiques d'intégration régionale et devront, à terme, être rationalisées entre la CEMAC et la CEEAC. Les principales références de ces stratégies sont le PER (programme économique régional) de la CEMAC, la vision stratégique de la CEEAC et notamment l'axe pour la paix et la sécurité, le plan de convergence de la COMIFAC et autres plans sectoriels, ainsi que le DOC CE-AC, dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'APE.

Le **PER - Programme économique régional** de la CEMAC (2009 - 2015), dont le rapport d'étape vient d'être adopté le 30 janvier 2009 par la Conférence des Chefs d'État, représente le cadre le plus structuré présenté par la région au niveau économique et social. L'objectif du PER est d'accompagner et de faciliter le cheminement entre la situation actuelle et la vision prospective. Quatre axes stratégiques en constituent l'ossature:

- gouvernance et stabilité macroéconomique;
- création d'un marché commun;
- renforcement des infrastructures physiques;
- renforcement des infrastructures et services de soutien.

Le choix des axes stratégiques reflète le diagnostic validé par les États membres de la CEMAC et étayé par un modèle macroéconomique. La mise en œuvre simultanée de tous ces axes stratégiques est considérée nécessaire par la CEMAC pour promouvoir une croissance forte, durable et mieux répartie et pour assurer la transition entre le présent et le statut d'économie émergente. Chacun des axes du PER est décliné en un ensemble d'actions prioritaires pour son opérationnalisation. (cf. appendice 7a).

La **vision stratégique** de la CEEAC vise d'ici 2025 à bâtir un espace de paix, de prospérité, de solidarité, un espace économique et politique unifié. Trois axes stratégiques sont indiqués

pour le court terme (2010): (1) la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique centrale; (2) le développement des grandes infrastructures, notamment le transport (PDCT-AC), les TIC, l'énergie, l'eau et l'environnement; (3) l'approfondissement du processus d'intégration commerciale (passage de la zone de libre-échange à l'union douanière)⁷.

La **stratégie de la CEEAC en matière de paix et de sécurité** se développe en cohérence avec la construction de l'architecture africaine de paix et de sécurité et vise notamment à rendre le COPAX pleinement fonctionnel et à renforcer la capacité de la CEEAC à assurer la paix et la sécurité en Afrique centrale (cf. appendice 7b).

Le **Document d'orientation conjoint** (DOC) présente le cadre élaboré conjointement pour concrétiser les domaines dans lesquels des mesures d'accompagnement de l'APE entre l'UE et l'Afrique centrale devront être mises en œuvre (cf. appendice 7c). Il s'agit des domaines suivants: développement des infrastructures de base à vocation régionale; agriculture et sécurité alimentaire à dimension régionale; compétitivité et diversification des économies; approfondissement de l'intégration régionale; amélioration du climat des affaires. Le DOC vise à «mettre en synergie les engagements mutuels agréés dans l'APE et les instruments de la coopération, en vue de soutenir un accroissement quantitatif et qualitatif des biens et services produits et exportés par l'Afrique centrale».

Le **Plan de convergence de la COMIFAC** (Commission des ministres en charge des forêts en Afrique centrale) a pour objectif la gestion durable et concertée par les pays d'Afrique centrale des ressources forestières de la sous-région et d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes. Il s'articule autour de 10 axes stratégiques dont les 3 axes retenus par la CE: «Conservation de la biodiversité», «Valorisation durable des ressources forestières» et «Renforcement des capacités». Pour le COREP, le plan d'actions stratégiques 2009-2015 prévoit comme axes principaux: la connaissance des ressources halieutique, le renforcement institutionnel (recherche, suivi, contrôle-surveillance, conditions sanitaires) et l'harmonisation des politiques halieutiques.

Plans sectoriels. La région développe des politiques communes et des plans sectoriels. On peut rappeler en premier lieu le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC), qui hiérarchise les priorités en ligne avec le NEPAD. Dans le domaine du transport aérien, un "Plan d'action du transport aérien 2008-15 pour l'Afrique centrale" a été adopté en 2008. Dans le secteur de l'énergie, une étude sur l'interconnexion des réseaux électriques nationaux des États membres, actuellement en cours, prendra en compte le projet de barrage du Grand Inga et conduira à l'élaboration du Plan directeur d'interconnexion énergétique sous-régional sous l'impulsion du NEPAD. Au niveau de la gestion des ressources en eau, les plans de la CICOS seront étendus à la gestion intégrée des ressources en eau. Par ailleurs, afin de soutenir l'intégration économique régionale et la bonne gouvernance économique, il sera nécessaire d'améliorer la qualité et la disponibilité de statistiques, qui sont un moyen essentiel du suivi du processus d'intégration. Un Fonds spécifique statistique a été mis en place par la CEMAC à cet effet.

De l'ensemble de ces documents se dégage une volonté de la région de mettre en place des initiatives communes en Afrique centrale. La vision d'ensemble de la région est articulée autour de deux axes principaux: l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale de la région, d'une part, et le renforcement de la paix et de la sécurité, d'autre

⁷ L'union douanière concerne pour l'instant les pays de la configuration APE.

part. Les ressources naturelles renouvelables constituent l'une des spécificités de la région dont la gestion relève d'une volonté commune. Ces axes constituent les priorités d'intervention du PIR.

5.3. PRIORITÉ DE LA STRATÉGIE CE-AFRIQUE CENTRALE

L'objectif global de la stratégie est de favoriser en Afrique centrale la paix et la sécurité, une croissance réductrice de pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif spécifique de la stratégie est d'accompagner l'intégration régionale en Afrique centrale dans un contexte de bonne gouvernance régionale.

La stratégie de coopération s'articulera autour de trois domaines principaux:

- **l'intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'APE,**
- **la gestion des ressources naturelles renouvelables,**
- **l'intégration politique.**

L'intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'APE visent à approfondir le processus d'intégration économique régionale dans un cadre de gouvernance régionale, et à faciliter la mise en œuvre de l'APE, tout en appuyant l'insertion de la région dans l'économie mondiale et en soutenant les efforts pour augmenter la compétitivité économique et le développement de politiques sectorielles communes. La stratégie pourra constituer un catalyseur de l'appui au commerce des autres bailleurs (paquets d'aide au commerce).

Une attention particulière sera portée à la **gestion des ressources naturelles renouvelables** avec l'objectif de contribuer à la bonne gouvernance du secteur forestier, des aires protégées et du potentiel halieutique.

Dans le domaine de **l'intégration politique**, l'appui vise la consolidation de la stabilité et de la paix régionales, en contribuant à renforcer les capacités de la région en matière de prévention, gestion et résolution des conflits, et à développer l'architecture de paix et de sécurité en Afrique centrale. Ceci comportera le renforcement des acquis du 9^e FED en appui à la CEEAC et leur approfondissement dans le cadre d'une action qui accroîtra l'implication des États membres et de la société civile.

5.4. VIABILITÉ DE LA STRATÉGIE DE RÉPONSE

La **recherche de la stabilité et de la sécurité** constitue une priorité pour cette région où les impacts de plusieurs crises se font toujours sentir. La CEEAC devra renforcer ses capacités d'intervention dans ce domaine en tant que l'un des piliers de l'architecture africaine de paix et de sécurité pour assumer les responsabilités qui découlent de son mandat. La participation active des États membres de la CEEAC aux initiatives de paix et de sécurité est décisive. La cohérence entre opérations de paix et de consolidation de la paix doit être renforcée, ainsi que celle entre moyens civils et militaires d'intervention. Ce processus vise à concrétiser au niveau de l'Afrique centrale la dynamique de construction de l'architecture continentale de paix et de sécurité pilotée par l'UA. Le renforcement du dialogue entre la CEEAC et l'UA est essentiel pour ce processus.

Un facteur important en matière de viabilité des politiques **d'intégration économique** dans la configuration régionale du 10^e FED est l'intégration de la RDC. Il s'agira de procéder à une

mise à niveau progressive (en premier lieu réglementaire) de la RDC. L'approche «approfondissement–élargissement/mise à niveau» donne tout le sens à la dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale, et rend viable les politiques proposées par les institutions régionales.

La capacité de **mobilisation des ressources**, internes et externes, constituera un aspect déterminant pour la mise en œuvre des programmes visant à poursuivre l'approfondissement de l'intégration régionale. Dans cette perspective, la solidarité régionale devrait être renforcée afin de permettre une mise à niveau et un rattrapage économique des pays les plus vulnérables et de favoriser la convergence au sein de la région.

Un accroissement de la **capacité des deux organisations régionales** - CEMAC et CEEAC - à rationaliser leurs agendas, à trouver ensemble des synergies, ainsi qu'à avancer vers une convergence progressive reste une des conditions essentielles pour le succès de la région dans ses efforts de développement. Le pilotage de la mise en œuvre de l'APE en bénéficiera également. Ces points ont été soulignés dans la Déclaration des Chefs d'État de la CEEAC, réunis en conférence à Brazzaville le 30 octobre 2007.

Les actuelles **réformes de la CEMAC et le renforcement de la CEEAC** s'inscrivent dans cette optique, traduisant la volonté de la région de se doter d'instruments institutionnels adaptés.

Il convient également de renforcer considérablement la **coordination** entre les parties prenantes du processus d'intégration régionale et à travers cela du PIR, en particulier les instances décisionnelles de la CEMAC, de la CEEAC et des États membres. Par ailleurs, la stratégie ne sera viable que si les États membres concernés s'impliquent effectivement dans la mise en œuvre du programme.

Enfin, la mise en œuvre des programmes n'est pas exempte de risques provenant des capacités actuelles des organisations régionales à absorber un volume d'appui financier important. Ce risque pourra être mitigé, d'une part, par une meilleure prise en compte de ces contraintes au niveau de la définition des programmes, y compris par des appuis à la mise en œuvre, et d'autre part, par une meilleure appréhension de ces risques par les organisations régionales.

6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME INDICATIF RÉGIONAL

6.1. INTRODUCTION

Dans le cadre général du présent document de stratégie régionale, et conformément aux dispositions de l'article 10 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, les parties se sont mises d'accord sur les priorités de leur coopération et sur les secteurs sur lesquels se concentrera l'appui de la Communauté. Un programme indicatif détaillé est présenté dans ce chapitre, suivi d'appendices comportant une série de tableaux où figurent les cadres indicatifs d'intervention pour chaque secteur de concentration et un chronogramme indicatif d'activités.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les secteurs de concentration et d'autres programmes. Cette répartition pourra être modifiée dans le cadre des révisions à mi-parcours et en fin de parcours.

6.2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le présent programme indicatif repose sur une allocation indicative en faveur de l'Afrique centrale d'un montant de 165 millions d'euros. Cette allocation se répartit comme suit:

Premier domaine de concentration: «Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE»	97 M€	65 %
Deuxième domaine de concentration: «Gestion des ressources naturelles renouvelables»	30 M€	20 %
Troisième domaine de concentration: «Intégration politique»	15 M€	10 %
Domaine hors concentration (autres programmes)	8 M€	5 %
Total Afrique centrale	150 M€	100 %
Contribution à la CEPGL	15 M€	
Grand Total	165 M€	

Autres instruments financiers :

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'instrument de financement de la coopération au développement, tels les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politiques d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence. Des activités et programmes spécifiques pourront être financés également par les fonds intra-ACP, notamment à travers les différentes facilités existantes.

Suivi et évaluations

Le suivi et l'évaluation des résultats des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) sous ce DSR-PIR seront entrepris conformément aux provisions techniques et administratives

jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSR-PIR.

Les résultats et l'impact de la coopération communautaire avec l'Afrique centrale mise en œuvre à travers le PIR ou à travers d'autres activités extérieures financées à partir du budget général de la Communauté européenne, seront évalués par une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau régional pourra être entreprise conjointement avec des États membres de l'UE et éventuellement également avec d'autres bailleurs.

6.3. DOMAINES DE CONCENTRATION

Les domaines de concentration du PIR 10^e FED sont issus des priorités de la stratégie de réponse de la région et de notre coopération. Elle tient compte de la stratégie EU-Afrique, et de la Communication européenne sur l'intégration régionale pour le développement des pays ACP. Il est proposé de faire de l'intégration économique et de la mise en œuvre de l'APE, de la gestion des ressources naturelles renouvelables, ainsi que de l'intégration politique, les éléments centraux de la stratégie de coopération dans le cadre du PIR 10^e FED. Le PIR appuiera les programmes de la région dans ces domaines.

L'objectif global de la stratégie est de favoriser en Afrique centrale la paix et la sécurité, une croissance réductrice de pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif spécifique du PIR est d'accompagner l'intégration régionale en Afrique centrale dans un contexte de bonne gouvernance régionale.

L'appui du PIR s'articule autour de trois domaines de concentration:

- intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE,
- gestion des ressources naturelles renouvelables,
- intégration politique.

Le PIR s'attachera à intégrer les aspects suivants dans tous les domaines de la coopération:

- (i) une meilleure application de **la réglementation communautaire**, un accompagnement plus étroit de sa transcription en droit national en complémentarité avec les efforts nationaux et l'implication des acteurs de la société civile à tous les niveaux,
- (ii) le **renforcement institutionnel** des structures régionales et nationales concernées, y compris pour appuyer la coordination et la convergence CEMAC-CEEAC,
- (iii) **la promotion de la gouvernance** dans tous les champs couverts par l'intégration régionale.

Une **feuille de route de l'agenda d'intégration régionale** des domaines couverts par le PIR sera élaborée par les organisations régionales. Elle précisera: les chantiers prioritaires de la région, les objectifs et les résultats, munis des indicateurs nécessaires; les étapes de mise en œuvre assortie d'un calendrier; les responsabilités de chaque partie. Les différents acteurs au niveau national seront étroitement impliqués dans le processus de préparation et de suivi de la feuille de route.

Dans ce cadre, un état des lieux des avancées, contraintes et besoins en vue de l'intégration régionale au niveau des pays sera annexé à la feuille de route.

6.3.1. Domaine de concentration «Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE»

L'objectif global du premier secteur de concentration, est d'appuyer l'**Intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'APE** en Afrique centrale dans un contexte de bonne gouvernance régionale.

L'objectif spécifique consiste à approfondir le processus d'intégration économique régionale dans un cadre de gouvernance régionale, tout en appuyant l'insertion de la région dans l'économie mondiale et en soutenant les efforts pour augmenter la compétitivité économique et le développement de politiques sectorielles.

Les **résultats** poursuivis par la région sont les suivants:

- (i) un marché commun de l'Afrique centrale plus intégré qui tient compte des processus d'harmonisation des politiques commerciales et tarifaires entre la CEEAC et la CEMAC;
- (ii) une compétitivité des secteurs productifs renforcée, une base économique plus diversifiée et des conditions de commerce et de transit améliorées;
- (iii) un cadre de surveillance multilatérale harmonisé en vue d'un approfondissement de la convergence économique;
- (iv) des politiques sectorielles harmonisées, y inclus les politiques agricoles;
- (v) des mesures d'accompagnement de l'APE mises en œuvre, y inclus les mesures contribuant à l'absorption de l'impact fiscal net dans le cadre des réformes fiscales;
- (vi) des capacités des institutions régionales renforcées.

Pour ce faire, 5 axes sont identifiés, ainsi que les activités principales envisageables. Ces activités seront précisées dans le cadre de la feuille de route établie par la région, ainsi qu'en fonction de l'analyse partagée entre la région et la CE à propos de la faisabilité institutionnelle, technique et financière des actions et de leur modalités de mise en œuvre:

A) Construction du marché commun

- **approfondissement de l'union douanière** à travers ses différents instruments, notamment (i) la convergence tarifaire entre le TEC CEMAC et les tarifs de la RDC et de São Tomé e Príncipe, ainsi que la contribution à l'analyse des problèmes d'harmonisation des politiques commerciales entre la CEMAC et la CEEAC; (ii) la mise en place de procédures permettant la suppression de la double taxation; (iii) la poursuite de l'informatisation et de l'interconnexion des douanes en Afrique centrale;
- **adoption et mise en œuvre des réformes douanières** nécessaires pour faciliter les échanges, en conformité avec les principes établis dans le cadre d'instruments internationaux (notamment la Convention de Kyoto révisée et le cadre de normes de l'OMD), ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'APE;
- **mise en place effective du marché commun**, notamment la libre circulation des personnes (y compris la thématique transfrontalière) et des services; l'harmonisation/convergence de la fiscalité directe et indirecte; l'efficacité du cadre de régulation des activités du marché, notamment de la concurrence, des investissements et de la propriété intellectuelle; d'une manière générale, la mise en

place des **règles liées au commerce** (y compris l'harmonisation des règles en matière de marchés publics).

En complémentarité, la région s'engage à :

- favoriser la mise en place d'une union douanière effective entre les huit pays de la configuration Afrique centrale à travers la convergence tarifaire (TEC) et la vulgarisation des instruments de coopération commerciale;
- rendre efficace le cadre de régulation des activités de marché à travers une meilleure application de la législation communautaire et son adaptation aux besoins des acteurs et évolutions en cours.

B) Compétitivité et diversification des secteurs productifs

- **amélioration de l'environnement des affaires** et des pratiques commerciales au niveau régional (OHADA) en renforçant les réseaux régionaux (chambres de commerce et d'industrie, associations de consommateurs, secteur privé, etc.), afin notamment d'opérationnaliser la charte communautaire des investissements (CCI), ainsi que les codes sectoriels;
- **mise à niveau des secteurs productifs et le soutien aux exportations.** Une attention particulière sera portée au développement d'un système régional de qualité (normalisation, accréditation, certification et contrôle) ainsi qu'aux actions de recherche – développement, de transfert de technologies et d'amélioration des performances dans les filières prioritaires;
- **facilitation du transport** sur les corridors prioritaires régionaux définis par le PDCT-AC, particulièrement les aspects liés aux interconnexions multimodales, à la promotion et au suivi du PDCT- AC, aux études et aux mécanismes de contrôle et surveillance (observatoire). Des interventions limitées en matière d'infrastructure routière pourront aussi être envisagées, en lien avec le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures. L'appui concerne en particulier les corridors routiers Douala-N'Djamena, Douala-Bangui, Brazzaville-Bangui-N'Djaména⁸, et l'axe fluvial (Brazzaville/Kinshasa/Bangui). Un appui peut également être envisagé dans le domaine des transports aériens pour la mise en place dans la région d'un système de transport sûr, ordonné et efficace, répondant aux normes et politiques recommandées par l'OACI;
- définition et préparation des **stratégies régionales d'interconnexion des réseaux électriques**, d'aménagement de la **gestion de l'eau**, y compris les aspects de renforcement institutionnels, ainsi qu'à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire pour la gestion durable de l'énergie et la promotion du marché régional;
- appui à l'initiative en cours dans la région visant à élaborer et à mettre en œuvre une **stratégie d'interconnexion des réseaux de télécommunications**, y compris par fibre optique à large bande.

⁸ Sur ce corridor, l'appui pourra concerner en premier lieu les études de faisabilité.

En complémentarité, la région s'engage:

- au titre de l'environnement des affaires et du renforcement de la compétitivité: à promouvoir le **dialogue tripartite pouvoirs public, secteur privé et société civile**, notamment dans la formulation des politiques et stratégies, pour une meilleure application des dispositions et la réussite des programmes ;
- au titre de la facilitation du transport et du PDCT-AC: à **mobiliser les acteurs et d'autres partenaires financiers à la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement et d'interconnexion des infrastructures et à la durabilité des investissements** par la mise en place de politiques sectorielles de transport qui donnent la priorité à une organisation optimale de l'entretien, notamment en ce qui concerne les trois corridors routiers et l'axe fluvial précités;
- au titre de la stratégie d'interconnexion énergétique: à mettre l'accent sur l'élaboration d'une **politique communautaire privilégiant l'hydroélectricité** en tant qu'option majeure et les énergies renouvelables, ainsi que **l'approvisionnement des économies nationales en hydrocarbures à travers des projets intégrateurs**;
- au titre des télécommunications: à appuyer la mise en place d'un **cadre juridique harmonisé et appliqué par les États**, de manière à sécuriser l'environnement des affaires dans le secteur des TIC.

C) Convergence macroéconomique et statistiques

- renforcement des **politiques de convergence des économies** de la région et des instruments de surveillance multilatérale, notamment par un appui aux cellules nationales, et à l'harmonisation des instruments de finances publiques;
- harmonisation des statistiques régionales et au renforcement des capacités des **systèmes statistiques** aux niveaux national et régional en vue d'une production et diffusion régulière des données statistiques de qualité et d'une appropriation effective par les utilisateurs.

En complémentarité, la région s'engage à accompagner et à appuyer les États:

- **dans la définition de politiques économiques propres à assurer la stabilité du cadre macroéconomique**, y compris dans les négociations avec les institutions financières internationales, de manière à créer les conditions d'une croissance forte et durable réductrice de pauvreté;
- dans la mise en place **d'outils statistiques harmonisés couvrant les besoins de la région**, y compris dans le domaine des politiques sectorielles (notamment les ODM);
- dans la convergence **et le renforcement des systèmes statistiques de la RDC et de São Tomé e Príncipe**.

D) Politiques sectorielles

- **définition et harmonisation des politiques sectorielles** prioritaires de portée régionale, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À ce titre, il s'agira d'accompagner les plans et mesures visant l'harmonisation, au niveau régional, des réglementations semencières, des normes techniques sanitaires, phytosanitaires et zoosanitaires (SPSZ), ainsi que la

recherche appliquée. Des appuis à des actions pilotes à vocation régionale pourront être apportés;

- traitement des questions liées à l'**harmonisation des programmes de l'enseignement supérieur** et de la recherche, des sciences et technologies, et de la formation professionnelle, ainsi qu'au développement des NTIC.

En complémentarité, la région s'engage à **promouvoir le développement des programmes d'actions sectoriels et des politiques communes, et à favoriser leur convergence** dans le cadre de la configuration Afrique centrale.

E) Accompagnement de la région dans la mise en œuvre de l'APE

L'accompagnement de la région dans la mise en œuvre de l'APE s'inspire du Document d'orientation conjoint - DOC.

La mise en œuvre de l'APE recoupe, dans plusieurs domaines, l'agenda de l'intégration et les mesures de développement économique. Les mesures et appuis prévus aux points précédents contribuent à la mise en œuvre de l'APE et constituent une partie des mesures d'accompagnement en ligne avec les priorités du DOC. D'autres mesures plus spécifiques sont:

- l'absorption de l'impact fiscal net, pour les pays signataires de l'APE, pendant une période transitoire dans le cadre des réformes fiscales,
- l'appui institutionnel en vue de disposer des compétences pour gérer la mise en œuvre de l'APE,
- les mécanismes de coordination et de suivi prévus de l'APE dans les conditions définies par les deux parties.

En complémentarité, la région s'engage à **rechercher des contributions auprès des États de la configuration Afrique centrale** pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'APE.

6.3.2 Domaine de concentration «Gestion des ressources naturelles renouvelables»

L'objectif de la coopération est de contribuer à améliorer la bonne gouvernance du secteur forestier, des aires protégées et du potentiel halieutique, en portant également attention aux problèmes spécifiques transfrontaliers. Les activités principales s'inscrivent dans la problématique des changements climatiques et concernent:

- la **conservation des ressources naturelles et de la biodiversité** (faune et flore) renforcée à travers un réseau d'aires protégées (RAPAC), et des initiatives régionales pilotes sur le terrain de valorisation économique au bénéfice des populations riveraines les plus pauvres, ainsi que de gestion commune dans les zones transfrontalières;
- une **meilleure gouvernance de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, à travers des institutions régionales renforcées dans leurs capacités de collecte et gestion de l'information sur l'état et l'évolution des

ressources, y compris les ressources halieutiques et en eau, sur l'application des législations et sur l'impact des politiques régionales et des grandes conventions internationales relatives à l'environnement en général et aux ressources forestières. Des appuis pour la mise en œuvre d'une dynamique de concertation, au niveau régional, des accords volontaires de partenariat FLEGT négociés au niveau national pourront être prévus, en cohérence avec les programmes nationaux;

- le renforcement des **capacités humaines**, en nombre suffisant, en matière de gestion durable des ressources naturelles, par un appui ciblé à des centres de formation régionaux d'excellence fonctionnant dans le cadre d'une mise en réseau (RIFFEAC). Des appuis institutionnels pourront être apportés en matière de renforcement des capacités humaines sur les changements climatiques.

En complémentarité, la région s'engage:

- à soutenir les institutions spécialisées dans les efforts d'harmonisation de leurs stratégies et programmes d'action;
- à appuyer ces institutions dans leur recherche de financements durables.

6.3.3 Domaine de concentration «Intégration politique»

L'appui vise à consolider la stabilité régionale en contribuant à renforcer les capacités de la région en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits et de consolidation de la paix, dans le cadre de l'architecture continentale de paix et de sécurité en Afrique centrale et des engagements et obligations des États membres dans le contexte onusien. Il s'agira de consolider les acquis du 9^e FED en appui à la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité, et de les approfondir dans le cadre d'une action qui accroîtra l'implication des États membres et de la société civile.

Parmi les activités à soutenir figureront:

- le **développement des capacités** visant à la **prévention structurelle** des conflits et la **gestion des situations post-conflit** dans la sous-région, la priorité allant aux processus électoraux, à la gouvernance démocratique et à la réforme des secteurs de la sécurité;
- le développement des capacités de gestion des problèmes de **sécurité transfrontalière**, en appui au Programme «Frontières» de la CEEAC;
- l'amélioration de la **capacité de gestion et de résolution des conflits** par le COPAX, y compris par le renforcement des mécanismes et des moyens de communication et d'interaction entre le Secrétariat général et les États membres sur les questions de paix et de sécurité;
- la poursuite du développement du **mécanisme d'alerte rapide** par l'extension de sa capacité de collecte et d'exploitation de l'information, pour lui donner un impact réel sur les dossiers de la CEEAC en rapport avec la paix et la sécurité (missions de maintien et de consolidation de la paix, médiation, Programme «Frontières», etc.);

- le développement de **centres d'excellence de formation** capables de former les capacités sous-régionales de toutes les composantes militaires, policières et civiles des opérations de maintien et de consolidation de la paix;
- le renforcement de la **société civile** active dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, y compris les centres régionaux d'expertise, et la promotion de sa synergie avec la CEEAC.

Ces appuis seront fournis en étroite complémentarité avec la facilité pour la paix. Une attention particulière sera accordée au genre dans toutes les activités.

- La CEEAC s'engage à renforcer ses capacités et à favoriser l'interaction entre le Secrétariat général et les États membres sur les questions de paix et de sécurité, y compris à travers le Comité des Ambassadeurs en cours de création.
- La CEEAC s'attachera à rendre opérationnel son nouvel organigramme dès qu'il sera validé par ses instances.

6.4. DOMAINE HORS CONCENTRATION

Le secteur hors concentration s'attachera en particulier aux instruments tels que la facilité de coopération technique et au renforcement institutionnel en vue de la coordination du PIR, et à appuyer la coordination entre la CEMAC et la CEEAC dans le cadre du processus de rationalisation.

6.5. ASPECTS TRANSVERSAUX

De manière transversale, la participation des acteurs de la société civile et des organisations du secteur privé sera recherchée dans chaque projet, et les initiatives déjà développées avec les acteurs non étatiques (ANE) dans le cadre du 9^e FED (notamment au niveau des projets ECOFAC, PAPS et FASTERAC) seront poursuivies. Le PIR pourra également apporter son appui à la construction de mécanismes de collaboration afin de permettre aux acteurs non étatiques d'échanger leurs pratiques, de participer à un renforcement mutuel de leurs capacités et de consolider leur reconnaissance comme acteurs incontournables du développement par les États et leurs partenaires techniques et financiers. Concrètement, à partir des regroupements nationaux, et en coordination, et en éventuel cofinancement avec les PIN de la région, le PIR pourra apporter un appui structurant à la mise en place de plates-formes thématiques sous-régionales.

La stratégie intégrera les aspects relatifs à l'environnement, au VIH/SIDA et au genre de façon transversale dans les domaines pertinents. Elle s'appuiera également sur les instruments existant du programme cadre sur la recherche pour soutenir les développements scientifiques et technologiques régionaux tels que les centres de compétence existants.

6.6. CONTRIBUTION DE LA REGION

Afin de permettre une mise en œuvre efficace du PIR, et pour assurer la viabilité des interventions prévues, la région de l'Afrique centrale s'engage, outre les engagements mentionnés au point 6.3:

- à concevoir et mettre en œuvre au cours de l'année 2009 un mécanisme de coordination du PIR entre les deux institutions régionales, ordonnateurs régionaux;

- à rechercher une complémentarité et des synergies entre les organisations régionales et les États membres. Une attention sera portée à la concrétisation de l'union douanière et la libre circulation des personnes et des biens. De manière plus générale, il est attendu des parties prenantes que soient mises en pratique les dispositions réglementaires en matière d'intégration régionale;
- à mettre à disposition des ressources humaines et financières suffisantes pour garantir la viabilité des actions envisagées;
- à élaborer sa feuille de route sur l'agenda d'intégration dans les domaines d'intervention du PIR;
- à élaborer un état des lieux des avancées, contraintes et besoins de l'intégration régionale au niveau des pays;
- à poursuivre les processus de réforme de la CEMAC et du renforcement institutionnel de la CEEAC, y compris en ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurisation des ressources de ces institutions.

Des engagements ultérieurs pourront être détaillés dans la feuille de route.

6.7. COHÉRENCE PIN-PIR

Le financement des programmes régionaux s'appuie sur le principe de complémentarité entre les fonds nationaux (PIN, budget national, autres sources) et le programme régional. La concentration des moyens est indispensable pour atteindre une taille critique des actions et poursuivre des orientations stratégiques majeures sur le long terme.

À cet effet, des contributions nationales sont activement recherchées en particulier dans les domaines de la gestion des ressources naturelles renouvelables, du développement du commerce, ainsi que de la construction et de l'entretien des axes prioritaires de transport sur les territoires nationaux.

La complémentarité et la synergie entre les PIN et le PIR sont particulièrement observée dans les domaines de l'intégration régionale et dans le cadre de l'APE, dans les transports et la gestion des ressources naturelles. Cette articulation est également approfondie lors de la préparation des projets et de leur mise en œuvre.

Pour l'intégration régionale, le commerce, l'APE et le secteur privé, environ 100 millions d'euros sont programmés dans les PIN du 10^e FED. Les initiatives du PIR pourront s'appuyer avantageusement sur certaines initiatives nationales⁹. Elles pourront également dynamiser l'appropriation du processus d'intégration par les États membres de la région (éventuellement aussi à travers le financement d'actions de renforcement des administrations nationales) en particulier en ce qui concerne l'union douanière, le système qualité et l'environnement des affaires. Toutes les initiatives nationales sont importantes pour appuyer la mise en œuvre des engagements communautaires, aspect considéré comme essentiel dans le cadre du 10^e FED.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, les PIN ont contribué de façon importante à la réhabilitation du réseau routier régional. En outre, en matière de transport fluvial, le service commun d'entretien des voies navigables entre la RCA et le Congo (SCEVN) a

⁹ À titre d'exemple: le projet d'appui à l'APE PASAPE (9^e FED) pourra constituer une activité pilote et avoir un effet de levier au niveau régional, notamment en ce qui concerne le volet qualité et normalisation.

bénéficié de financements, dans le cadre des différents FED dont le 9^e, pour l'appui à la navigabilité au niveau du port de Brazzaville. Dans le cadre du 10^e FED, les PIN continueront à jouer un rôle important dans l'amélioration de l'interconnexion routière et fluviale; environ 200 millions d'euros sont programmés pour des interventions qui auront une portée régionale. Au niveau régional, l'apport concernera notamment la facilitation du transport et du transit sur les corridors prioritaires pour le désenclavement et l'intégration de la région, ainsi que l'appui pour la mobilisation d'autres sources de financement (tel que le fonds fiduciaire des infrastructures).

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles renouvelables, la bonne complémentarité déjà constatée entre les différentes sources de financement devra être consolidée dans le cadre de la mise en œuvre des PIN et du PIR.

Le mécanisme de suivi du PIR, qui devra impliquer également les ordonnateurs nationaux, devrait permettre de suivre l'aspect de la complémentarité national/régional et de renforcer le lien entre instances nationales et régionales.

6.8. ORGANISATIONS DÛMENT MANDATÉES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La CEMAC et la CEEAC sont les organisations dûment mandatées pour la mise en œuvre du PIR. Leurs rôles respectifs dans le cadre du PIR doivent être précisés afin d'optimiser l'efficacité de la coopération. Le principe du PIR 10^e FED consiste à appuyer la région Afrique centrale dans son ensemble et ce, en tenant compte du mandat et des programmes d'action des organisations régionales. L'expérience et les avancées de ces organisations sont prises en considération dans la définition des responsabilités et modalités de mise en œuvre, afin de favoriser une performance optimale de l'appui.

La CEMAC sera l'organisation chef de file (maître d'ouvrage) pour le domaine «Intégration économique et commerciale et accompagnement de la mise en œuvre de l'APE», et la CEEAC sera l'organisation chef de file (maître d'ouvrage) pour les domaines «Paix et sécurité» et «Gestion des ressources naturelles renouvelables».

Les ordonnateurs régionaux pourront déléguer la maîtrise d'ouvrage. Ils confient la maîtrise d'œuvre à des structures permettant une mise en œuvre efficace des programmes. Les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre pourront être déléguées/confiées à des structures régionales, nationales, ou d'autres structures.

La préparation des programmes et la désignation des institutions responsables de la mise en œuvre devront tenir compte également des capacités des acteurs concernés. Des évaluations de leur capacité de gestion sont envisagées et, le cas échéant, leurs capacités pourraient être renforcées.

La CE appuiera le mécanisme de coordination du PIR qui comprendra un dialogue régulier entre la CEMAC et la CEEAC, incluant la tenue de réunions de concertation avec les ON et la CE, faisant le bilan annuel, et dressant les perspectives de la mise en œuvre de la coopération et de l'agenda d'intégration. Ces réunions permettront de contribuer à une coordination plus étroite avec les autres bailleurs présents dans la région et avec les acteurs non étatiques impliqués. Le principe d'une concertation élargie (participation de la CEMAC, de la CEEAC, des États membres et d'autres bailleurs) sera développé. La coordination au niveau sectoriel sera poursuivie et renforcée. Le montage de la coordination est en cours d'élaboration par les deux institutions.

Un tableau de bord d'exécution du PIR, comprenant notamment les activités, le calendrier, les responsables du suivi, sera tenu à jour.

Une mise en œuvre de l'aide garantissant souplesse et responsabilisation accrue des partenaires sera privilégiée. L'utilisation éventuelle de l'instrument convention de contribution est conditionnée aux progrès réalisés en termes de capacités institutionnelles par les organisations régionales, ainsi qu'au respect des standards internationaux de leurs procédures (vérification par un audit «4 piliers» de la CE).

Le PIR pourra contribuer au fonds régional APE (FORAPE) pour les actions dans les domaines identifiés comme prioritaires par les deux parties, lorsque celui-ci sera opérationnel (y compris la conformité des procédures de la structure chargée de la gestion du FORAPE aux standards internationaux) et désigné par la région, en accord avec la Commission en tant que organisme de mise en œuvre pour les fonds du PIR concernés.

En vue de la mise en œuvre des financements visant à soutenir les activités de la CEPGL dans le cadre du présent PIR, la Commission européenne assurera les responsabilités d'ordonnateur régional délégué. Ces responsabilités seront assumées jusqu'à la nomination d'un Secrétariat exécutif permanent auprès de la CEPGL, ayant la capacité pleine d'assumer les responsabilités d'ordonnateur régional délégué.

6.9. BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT ET FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

La BEI pourrait apporter des financements sur ses propres ressources ou sur celles de la facilité d'investissement, essentiellement pour appuyer le secteur privé et les grands investissements du secteur public, dans les secteurs clefs des transports, des télécommunications, de l'énergie, des finances, de l'industrie, du tourisme et des mines. Elle pourra aider à mobiliser les ressources locales et les capitaux étrangers, soit directement, soit via des intermédiaires financiers agréés, comme elle le fait déjà avec la BDEAC. Une synergie avec la BEI sera activement recherchée.

6.10. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PAYS ET RÉGIONS

La coopération et l'échange d'expérience avec d'autres régions seront encouragés. De même, si des pays appartenant à une autre région (l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et/ou Afrique australe) sont concernés par des projets d'intérêt commun impliquant l'Afrique centrale, un cofinancement conjoint desdits programmes pourrait être envisagé (par exemple, l'ouverture vers la CEDEAO comme marché d'exportation pour les produits d'Afrique centrale). Par ailleurs, l'appui à des initiatives de désenclavement de la RDC à l'est et au sud du pays devrait être fourni dans le cadre d'autres instruments financiers (PIN RDC et autres PIR).

Les activités dans le cadre de l'initiative de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) couvrent plusieurs domaines, dont l'énergie, le transport, le développement rural, l'environnement et l'enseignement. 15 millions d'euros sont destinés à cette initiative. En outre, des financements complémentaires sont inclus dans le PIR de l'Afrique de l'Est (30 millions d'euros).